

**Rapport de**

**L'ATELIER RÉGIONAL SUR L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE À  
L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES DANS LE GOLFE DE GUINÉE ET  
PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR**

**Accra, Ghana, 23-26 octobre 2007**



## LE PROJET EAF-NANSEN

La FAO a initié l'exécution du projet «Renforcement de la base des connaissances pour mettre en œuvre une approche écosystémique des pêcheries marines dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» en décembre 2006. Le projet est financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). Le projet EAF-Nansen fait suite aux précédents projets/programmes dans le cadre du partenariat entre la FAO, Norad et l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen en Norvège, pour l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques dans les pays en développement. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements et en collaboration avec les projets grands écosystèmes marins (GEM<sup>1</sup>) soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM<sup>2</sup>) et d'autres projets régionaux qui ont le potentiel de contribuer à certains éléments du projet EAF-Nansen.

Le projet EAF-Nansen offre l'opportunité aux pays côtiers de l'Afrique subsaharienne partenaires de recevoir un appui technique de la FAO pour le développement de cadres nationaux et régionaux visant une approche écosystémique de l'aménagement des pêches et la possibilité d'acquérir des connaissances complémentaires sur leurs écosystèmes marins. Ces éléments seront utilisés pour la planification et le suivi des pêcheries et de leurs écosystèmes. Le projet contribue à renforcer les capacités des administrations nationales responsables de l'aménagement des pêches en introduisant des méthodes d'évaluation des risques écologiques pour identifier les questions d'aménagement d'importance majeure ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi des progrès de la mise en œuvre de plans d'aménagement des ressources marines conformes à l'approche écosystémique des pêches.

---

<sup>1</sup> En anglais: Large Marine Ecosystem

<sup>2</sup> En anglais: Global Environment Facility (GEF)

RENFORCEMENT DE LA BASE DES CONNAISSANCES POUR  
METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES  
PÊCHERIES MARINES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
(EAF-NANSEN GCP/INT/003/NOR)

Rapport de

L'ATELIER RÉGIONAL SUR L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE À  
L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES DANS LE GOLFE DE GUINÉE  
ET PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Accra, Ghana, 23-26 octobre 2007

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications  
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

## **PRÉPARATION DE CE DOCUMENT**

Dans le cadre des activités préliminaires du projet EAF-Nansen «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement (EAF Nansen GCP/INT/003/NOR)», un atelier régional sur l'approche écosystémique des pêches (AEP) s'est tenu à Accra (Ghana) du 23 au 26 octobre 2007.

Les objectifs de l'atelier comprenaient l'introduction des participants aux principes et à la méthodologie de l'AEP et l'identification des activités à réaliser dans la région du Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée (GEMCG) dans le cadre du projet EAF-Nansen.

Ce document donne le rapport de l'atelier y compris les principaux résultats. La contribution et l'appui de Merete Tandstad, Gabriella Bianchi et Marie-Thérèse Magnan, toutes de la FAO à Rome, dans l'élaboration, l'édition et la production de ce document ont été très appréciés.

**FAO, Projet AEP-Nansen.**

Report of the Regional Workshop on Ecosystem Approach to Fisheries Management in the Gulf of Guinea and first Steering Committee Meeting. Accra, Ghana, 23–26 October 2007/Rapport de l'Atelier régional sur l'approche écosystémique à l'aménagement des pêches dans le golfe de Guinée et première réunion du Comité directeur. Accra, Ghana, 23-26 octobre 2007.

*FAO EAF-Nansen Project Report/FAO, Rapport du Projet EAF-Nansen.* No 1. Rome, FAO. 2010. 86p.

**RÉSUMÉ**

Un atelier régional sur l'approche écosystémique des pêches (AEP) pour les pays dans la région du Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée (GEMCG) s'est tenu à Accra (Ghana) du 23 au 26 octobre 2007 en même temps que la première réunion du Comité directeur du projet EAF-Nansen «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement (EAF Nansen GCP/INT/003/NOR)».

Les objectifs de l'atelier étaient d'introduire les participants à l'AEP et au projet EAF-Nansen et d'identifier les activités à réaliser dans le golfe de Guinée dans le cadre du projet en se concentrant sur l'année 2008.

Ont participé à l'atelier 30 personnes en provenance de 12 pays du golfe de Guinée, du Comité des pêches du Centre Ouest du golfe de Guinée (CPCO), du Ministère des pêches et des ressources marines de la Namibie et de la FAO.

Dans l'introduction à l'AEP et au projet EAF-Nansen, la nécessité d'appliquer une approche écosystémique de la gestion des pêches, comme en témoigne la Conférence de Reykjavik de 2001 sur la pêche responsable dans l'écosystème marin et dans le plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), a été soulignée. Un aperçu des principaux concepts et des processus écologiques de la méthodologie d'évaluation des risques a été donné, et l'expérience acquise et les résultats obtenus à partir de la mise en œuvre d'un projet pilote dans la région du Grand Écosystème Marin du Courant de Benguela ont été présentés. Suite à un questionnaire qui avait été fourni avant l'atelier, une vue d'ensemble des principales pêcheries dans la région et de leur importance en termes économiques et sociaux, ainsi que des dispositifs institutionnels pour le soutien à l'aménagement des pêcheries, et des principaux défis que ces pêcheries rencontrent par rapport à la durabilité des écosystèmes.

Pour les exercices pratiques, les participants ont été répartis en trois sous-groupes (Nord, Centre et Sud), chaque groupe sélectionnant une pêcherie particulière (pêche chalutière crevette par les groupes Nord et Sud, la pêche à la senne de plage par le groupe Centre), afin de définir des grands objectifs pour le secteur des pêches et des objectifs plus spécifiques pour la pêcherie identifiée. Les participants ont trouvé l'atelier extrêmement utile, ils ont largement commenté sur la nouvelle approche de gestion fournie par l'AEP et ont suggéré que les travaux des sous-groupes régionaux devraient se concentrer d'abord sur les pêcheries dont il a été question au cours de l'atelier. Ils ont demandé que le document du projet EAF-Nansen soit transmis officiellement aux pays respectifs pour information et dans le but de demander un appui national, y compris les cofinancements.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Ouverture .....	1
1.2 Introduction au projet – Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d’une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement .....	2
1.3 Introduction à l’AEP .....	3
1.4 Discussion générale.....	4
<b>2. L’APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES: DES PRINCIPES À L’APPLICATION.....</b>	<b>4</b>
2.1 Impressions et perceptions dans la région sur l’AEP.....	4
2.2 Les directives FAO pour l’application de l’AEP .....	5
2.3 Examen d’études de cas du progrès dans l’application de l’AEP .....	6
<b>3. L’APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES: DES PRINCIPES À L’APPLICATION DANS LE GOLFE DE GUINÉE .....</b>	<b>7</b>
3.1 Vue d’ensemble des principales pêcheries et des questions liées à l’écosystème qui y sont associés.....	7
3.2 L’arbre de composante générique et l’identification des problèmes AEP .....	8
3.3 Essai d’identification et hiérarchisation des problèmes AEP dans le golfe de Guinée selon les pêcheries (ou le type d’habitat) .....	10
3.4 Prioritisation des problèmes – Analyse des risques et processus d’analyse des risques .....	10
3.5 Développer une feuille de route pour faciliter la mise en œuvre de l’AEP dans le golfe de Guinée.....	14
<b>4. CALENDRIER DES ACTIVITÉS PROJETÉES POUR 2008 .....</b>	<b>16</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>19</b>

### ANNEXES

1. Liste des participants .....	20
2. Objectifs de l’atelier et ordre du jour.....	23
3. Allocution par le Représentant régional de la FAO pour l’Afrique (en anglais seulement).....	26
4. Ouverture de l’atelier par Son Excellence le Ministre de la pêche du Ghana (en anglais seulement).....	28
5. Grandes lignes des rapports nationaux sur les pêches et les principales problématiques du secteur dans le cadre de l’approche écosystémique des pêches .....	30
6. Résumé des rapports nationaux sur les pêches maritimes dans le golfe de Guinée .....	31
7. Analyse des risques et prioritisation des problématiques .....	40
8. Résultats du problème de l’identification et de l’analyse du risque (dans la langue officielle des pays) .....	42

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement (EAF Nansen GCP/INT/003/NOR)», un atelier régional s'est tenu à Accra (Ghana) du 23 au 26 octobre 2007 avec les objectifs suivants:

- présenter aux participants des concepts et des principes appropriés pour la mise en œuvre d'une Approche écosystémique des pêches basée sur les directives de la FAO relatives à l'AEP (FAO 2003 et 2005) ; et
- présenter le projet, sa portée et ses objectifs et identifier l'ensemble des activités à réaliser dans la région du golfe de Guinée et, plus particulièrement en 2008, dans le but de faciliter les principaux processus et les principales activités qui vont aider à la mise en œuvre de l'AEP dans cette région.

L'atelier a enregistré la participation de 30 personnes comprenant des représentants en provenance des pays du golfe de Guinée au nombre de 12, de la Commission sous-régionale des pêches pour le Centre-Ouest du golfe de Guinée, du Ministère des pêches et des ressources marines de la Namibie et de la FAO. La liste des participants et le programme de l'atelier sont indiqués en Annexes 1 et 2.

### 1.1 Ouverture

M. E.K. Tapsoba, Fonctionnaire responsable du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a rappelé aux participants que la FAO est la seule organisation ayant l'unique opportunité à établir à l'échelle mondiale un programme traitant des problématiques en matière de pêches en raison précisément de ses contacts directs avec les plus hautes sphères politiques et les administrations du secteur des pêches du monde entier par le biais de mécanismes tels que le Comité des pêches (COFI), les différentes consultations techniques, ainsi que l'organisation sous son auspice de conférences internationales de haut niveau. Au cours des années 1970 et 1980, grâce à ces contacts, la FAO a pu aider les pays côtiers membres à s'adapter et bénéficier des avantages liés aux changements résultant de l'adoption en 1982 de la Convention sur le droit de la mer et des autres accords internationaux subséquents.

Il a ensuite informé les participants que la FAO a développé en 1995 le Code de conduite pour une pêche responsable et a assuré la promotion de la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins, laquelle a donné naissance en 2001 à la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. Cette Déclaration fut suivie en 2003 par la formulation de directives techniques sur l'approche écosystémique des pêches.

En conclusion, il a rappelé aux participants que la gestion des pêcheries dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches exige de larges connaissances de base et la collecte d'un nouveau type de données et d'informations qui présentement font largement défaut. Par conséquent, les tentatives menées pour la mise en œuvre de l'AEP sont toujours entravées par l'absence de données et d'informations appropriées. Ce problème est particulièrement aigu dans la plupart des pays en développement y compris dans les pays africains. L'intégralité du discours est présentée en Annexe 3.

Dans son discours d'ouverture de l'atelier, la Ministre des pêches du Ghana, Madame Gladys Asmah, a rappelé les défis auxquels le secteur des pêcheries est confronté, notamment la surexploitation et la détérioration de l'environnement marin en raison des activités humaines incontrôlées qui ont entraîné à des changements environnementaux catastrophiques à l'échelle mondiale ainsi que l'épuisement des ressources naturelles mondiales. Elle a évoqué que les activités commerciales avides telles que les pratiques de pêche irresponsables ont provoqué de faibles rendements dans la quasi-totalité des zones de pêche concernant même les zones les plus abondantes et les plus productives. L'approche écosystémique des pêches représente une opportunité pour prendre en considération tous les facteurs (environnementaux, biologiques, humains et économiques) qui ont des impacts sur les



ressources des pêcheries et pour envisager ces derniers de façon holistique dans la gestion des ressources halieutiques. Il s'agit là d'une modification évidente par rapport à l'approche conventionnelle qui ne met l'accent que sur les facteurs biologiques dans la gestion des pêcheries.

Elle a exprimé toute sa reconnaissance envers le Gouvernement norvégien et les autres donateurs pour le soutien qu'ils ont apporté au projet «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une Approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement» qui traite des problèmes majeurs comme ceux de la fourniture d'un appui à la formulation de politiques en accord avec l'Approche écosystémique des pêches (AEP), aux gestionnaires des pêcheries pour prendre en compte cette approche dans la planification et la mise en œuvre des options de gestion des pêcheries et au renforcement des capacités des pays de la région pour l'adopter.

En conclusion, elle a reconnu l'importance des résultats de l'atelier et des bénéfices potentiels pour les industries des pêches dans chacun des pays. Le texte intégral est présenté en Annexe 4.

## **1.2 Introduction au projet – Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement**

Le besoin d'appliquer une approche écosystémique à la gestion des pêches est maintenant largement accepté au niveau mondial comme en attestent la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins (2001) et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002). Il existe également un accord en ce qui concerne l'urgence d'intégrer ses principes dans la gestion des pêcheries. Toutefois, en dépit des progrès réalisés dans certains pays et dans certaines régions, l'idée est encore répandue que la mise en œuvre de l'AEP est très difficile, et même impossible.

Se basant sur des expériences déjà réalisées dans ce domaine, le projet de la FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement (EAF Nansen GCP/INT/003/NOR)» offre la possibilité aux pays côtiers africains de collaborer avec la FAO en vue de développer des cadres régionaux et nationaux pour mettre en œuvre l'AEP. Le projet a une durée de cinq ans, ce qui permettra de mettre en œuvre une série d'étapes déterminantes pour l'application de l'AEP.

L'objectif à long terme de ce projet est de renforcer les efforts régionaux et nationaux spécifiques des pays pour réduire la pauvreté et créer des conditions qui aident à la réalisation de la sécurité alimentaire à travers le développement de mesures de gestion durables des pêcheries et plus spécifiquement à travers l'application de l'AEP dans de nombreux pays en voie de développement à travers le monde et plus particulièrement en Afrique subsaharienne.

Le premier objectif est de fournir aux personnels des institutions de recherche et des administrations de gestion des pêches dans les pays participant au projet des connaissances additionnelles sur leurs écosystèmes et sur les principes AEP utiles à la planification et le suivi de l'aménagement.

Le projet comporte plusieurs modules relatifs à la Gestion et aux politiques AEP, au Suivi et à l'évaluation des écosystèmes, à l'Appui aux navires pour des recherches régionales, au Renforcement des capacités et à la Vulgarisation de l'information, et de ce fait couvre une gamme d'activités allant des questions scientifiques fondamentales, aux actions d'aménagement, jusqu'aux cadres politiques.

Le projet est réalisé par le Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF) du Département des pêches de la FAO. L'équipe du projet est composée d'un Conseiller AEP (Coordonnateur du projet), d'un fonctionnaire de liaison de l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen (Norvège) responsable des aspects scientifiques du projet, d'un fonctionnaire chargé des opérations et d'un assistant. Les dispositions pour la mise en œuvre du projet sont centrées autour de quatre Comités directeurs régionaux qui représentent les quatre principales zones d'activité de la première phase du projet: région du courant des Canaries, région du courant de Guinée, région du

courant de Benguela et région des courants des Aghulas et Somali. Les Comités directeurs sont composés de représentants de chaque pays (administration des pêches et recherche), d'un représentant des projets LME (grand écosystème marin) ainsi que d'autres institutions de pêche appropriées et des représentants de la FAO.

### 1.3 Introduction à l'AEP

Cette présentation avait comme principal objectif de faire en sorte que les participants à l'Atelier aient la même compréhension des principes de base qui caractérisent l'AEP, ainsi que leurs développements dans les instruments internationaux appropriés et les progrès réalisés jusqu'ici à travers le monde dans leur présente application.

Alors que l'AEP devient formellement acceptée dans le secteur de la pêche en relation avec la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins en 2001 adoptée par le Comité des pêches en 2003, les principes qui constituent la base de cette approche peuvent être identifiés dans de précédents instruments internationaux, comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui date de 1982 (UN, 1983).

À la suite de la Déclaration de Reykjavik, le principal défi de ces dernières années a été la mise en œuvre de l'AEP. Mis à part la difficulté qui consiste à traduire les objectifs politiques de haut niveau en mesures pratiques de gestion des pêches, il existe au niveau de certains États membres et certaines organisations de gestion des pêcheries des incertitudes sur ce qu'implique vraiment une approche écosystémique.

En 2006, deux événements importants ont eu lieu au niveau international, la réunion des Nations Unies sur le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS, Anon., 2006) et la Conférence de Bergen sur «l'application d'une approche écosystémique des pêches» (Bianchi *et al.*, sous presse). Les deux conférences ont conclu que l'AEP était en train d'être démystifiée. En outre, des exemples de mise en pratique au niveau régional et national sont disponibles et montrent que des approches pragmatiques peuvent être adoptées pour traiter certains problèmes à la fois multiples et complexes.

De nombreuses déclarations récurrentes concernant l'AEP faisant preuve de scepticisme à l'égard de cette approche ont été répertoriées. Elles étaient généralement dues à un manque de compréhension de ce que cette approche implique réellement, de ce que sont la signification de ses principes directeurs et de la méconnaissance de l'assistance disponible pour savoir comment la mettre en œuvre pratiquement.

L'AEP a également été mise en relation avec d'autres approches similaires qui semblent différer en termes de définition et d'intensité comme par exemple la «Gestion des pêches basée sur l'écosystème» (EBFM), la «Gestion intégrée des océans» (IOM), la «Gestion intégrée des zones côtières» (ICAM), etc. Alors que ces approches partagent pour la plupart les mêmes grands objectifs et les mêmes principes clés, elles constituent deux catégories distinctes: les approches au niveau intersectoriel et les approches au niveau sectoriel. Les approches intersectorielles s'occupent des objectifs qui visent un développement durable dans une région ou un écosystème donné intégrant tous les secteurs (par exemple les pêches, l'exploitation minière, la navigation, le tourisme, etc.). À ce niveau, des mécanismes institutionnels appropriés existent pour attribuer des droits aux différents groupes d'utilisateurs, résoudre les conflits et établir des normes et des grands objectifs auxquels tous les secteurs doivent se conformer (par exemple la gestion écosystémique, EBM, la gestion intégrée des océans, IOM, LME et la gestion intégrée de la zone côtière, ICAM). Les approches sectorielles s'occupent des objectifs et des intentions qui visent le développement durable dans un secteur donné en s'assurant de la cohérence par rapport au cadre fourni par la stratégie globale (approche écosystémique à l'aménagement des pêches, AEP et la gestion écosystémique des pêches, EBFM).

Il est évident que le processus d'évolution de la gestion conventionnelle vers une approche écosystémique a déjà démarré, et qu'il est en train de connaître un certain élan et que cette précieuse expérience est désormais disponible. La mise en œuvre de l'AEP ne peut être que progressive et adaptative. Cependant, l'élargissement du champ d'application de la gestion des pêcheries exigera aussi un processus de redéfinition des priorités.

Même si la FAO et d'autres institutions peuvent fournir des conseils et une assistance, l'application de l'AEP ne peut être mise en place qu'avec les principaux acteurs sur le terrain prenant conscience de la responsabilité d'entreprendre les changements nécessaires et de façon appropriée dans un contexte donné.

La mise en œuvre de l'AEP signifie la réalisation des principes du développement durable. L'harmonisation des bénéfices économiques et sociaux à court terme avec une durabilité à long terme peut s'avérer être un défi majeur.

#### **1.4 Discussion générale**

La discussion a principalement porté sur la clarification des principaux concepts présentés, par exemple pour préciser dans quel contexte l'application de l'AEP exige des connaissances étendues et dans quel cas l'approche peut être concrètement appliquée. Il a été remarqué que bien que les besoins en information seraient accrus dans le cadre de l'AEP, le manque de connaissances ne doit pas être utilisé comme une excuse pour ne pas agir sur des problèmes qui constituent un risque environnemental ou social élevé. Des mesures de gestion peuvent en effet être révisées au fur et à mesure que des connaissances supplémentaires seront acquises. Ne pas agir sur les problèmes qui sont perçus comme importants, mais pour lesquels l'information disponible est limitée, suppose implicitement que le problème n'est finalement pas crucial. En référence aux nombreux mythes qui gravitent autour de la mise en œuvre de l'Approche écosystémique, comme notamment l'impossibilité d'appliquer son cadre et le manque de directives dans son application l'un des participants à l'atelier a demandé si l'opinion souvent exprimée que les pays en développement ne pourront pas mettre en application une approche écosystémique en raison des limitations institutionnelles peut également être classifiée comme mythe. Cette observation correspond à une perception largement répandue au niveau international selon laquelle tant bien même les principes et les grands objectifs de l'AEP devraient être reflétés dans des politiques nationales, leur application n'a pas besoin nécessairement de suivre un format donné mais devrait être adaptée aux conditions et aux besoins locaux. Dans ce sens, l'inapplicabilité de cette approche dans les pays en développement est un mythe. D'autre part, on pourrait soutenir que des situations d'extrême pauvreté mènent inévitablement à l'échec quand il s'agit de chercher à atteindre des objectifs de durabilité à long terme compatibles avec l'opinion de la majorité qui estime que les questions environnementales doivent être sacrifiées dans le cadre du développement des pays pauvres, ou bien que ce n'est qu'un luxe à envisager une fois la pauvreté réduite.

## **2. L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES: DES PRINCIPES À L'APPLICATION**

### **2.1 Impressions et perceptions dans la région sur l'AEP**

La séance a débuté par une brève présentation des participants à l'atelier sur leurs impressions et leur perception de l'approche écosystémique des pêches en indiquant les principaux défis auxquels, selon eux, est confrontée la mise en œuvre.

Les commentaires ont souligné certains principaux défis qui pourraient être pertinents pour une approche écosystémique et auxquels la région est confrontée dans le cadre de la gestion des pêcheries. Les principaux points évoqués comprennent:

- **Participation.** L'accent a été mis sur le besoin d'une forte participation des parties prenantes dans le processus de prise de décision ainsi que sur les défis qui y sont associés. Il s'agit par exemple de la difficulté de partager un savoir académique avec des communautés de pêcheurs analphabètes, d'une part, et d'autre part d'intégrer et de prendre en compte les savoirs locaux ou traditionnels dans la gestion des pêches. Les croyances culturelles des communautés locales peuvent aussi être d'une grande importance pour la réussite de la mise en œuvre de mesures d'aménagement et devraient être prises en compte.

Le besoin d'harmonisation des approches à différents niveaux a été souligné. Les pays en développement sont en effet souvent engagés dans différents instruments internationaux dont la terminologie et les approches ne sont pas toujours cohérentes entre elles. Une harmonisation est donc nécessaire au niveau international (aussi bien en matière d'instruments juridiques qu'au niveau des approches et des politiques qui leur sont liées), entre les différentes institutions environnementales et de gestion au niveau national et international, au sein des différentes parties prenantes comprenant les niveaux politiques, académiques et des gestionnaires.

- Les relations entre le Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF) et d'autres instruments avec l'Approche écosystémique ont été également débattues et on a reconnu lors de la réunion que l'AEP vise à rendre opérationnels les principes du CCRF, et constitue de ce fait son extension et non une alternative.
- Il a été noté que l'appui fourni par le projet AEP Nansen pour réaliser les premières étapes de la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la région du golfe de Guinée devait initialement se faire au niveau régional et sous-régional, et non au niveau national. Cela devrait assurer l'harmonisation des politiques de pêche dans la région.
- Des progrès sur les problèmes relatifs à l'AEP ont désormais été réalisés dans certains pays de la région. Il s'agit par exemple de la réduction des prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de crevettes, de l'application de systèmes de suivi des navires (SSN) et de l'utilisation de systèmes d'information géographique dans la gestion des pêcheries.
- D'autres problèmes importants comme la pauvreté, le manque de moyens financiers, les compétences insuffisantes ainsi que la carence de données et d'information pour appuyer les processus de prise de décision ont aussi été soulevés.

Il a été également remarqué que l'AEP ne peut pas résoudre tous les problèmes de la gestion des pêcheries. Le processus utilisé dans la planification d'une approche écosystémique peut aider au développement d'une vision commune des objectifs et à la réalisation de ces derniers. En outre, et c'est très important, cette approche peut fournir des moyens pour structurer et hiérarchiser les problèmes de façon à permettre à la gestion des pêcheries de devenir plus efficace en se concentrant sur l'essentiel.

## **2.2 Les directives FAO pour l'application de l'AEP**

La plus grande partie du travail réalisé par la FAO est pertinente et cohérente par rapport aux principes qui sont à la base de l'AEP et un certain nombre de documents sur les directives réalisés peuvent appuyer directement ou indirectement l'application de celle-ci (par exemple les Indicateurs de durabilité [FAO, 1999]; la Gestion et la conservation des requins [FAO, 2000]; l'Écolabellisation [FAO, 2005b]). Faisant suite à une recommandation de la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins, la FAO a également produit des directives pour l'approche écosystémique des pêches (FAO, 2003). Les présentations ont décrit les principales étapes suggérées pour développer et mettre en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries dans le cadre d'une AEP. Il a été noté que bien que les étapes soient similaires à celles du processus de planification dans le cadre d'un aménagement conventionnel des pêcheries, une grande différence réside dans le fait que, dans le cadre d'une AEP, la participation des parties prenantes est considérée comme un élément déterminant du processus de planification et de mise en œuvre. Un autre élément fondamental réside

dans l'analyse exhaustive et systématique des impacts des pêcheries sur l'environnement ainsi que sur les implications socio-économique et de gouvernance. Les directives fournissent des orientations pour identifier les problèmes clés et établir des priorités en utilisant les arbres hiérarchiques et en suivant un processus d'analyse des risques semi-quantitatifs largement fondé sur l'expérience des participants, la connaissance et la perception de leur importance.

L'évaluation précédente permet aux administrations des pêches de se concentrer sur des priorités, c'est-à-dire sur des problèmes qui en raison des risques qu'ils représentent nécessitent une attention pressante. La participation des parties prenantes dans ce processus accroît la probabilité de succès de la mise en œuvre d'une action d'aménagement appropriée.

### **2.3 Examen d'études de cas du progrès dans l'application de l'AEP**

M. Iitembu, du Ministère des pêches et des ressources marines de Namibie, a présenté un résumé de l'ensemble du processus global et les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre du projet FAO/BCLME «Approche écosystémique à la gestion des pêches (AEP) dans le BCLME». Le projet concernait l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud. Son objectif était d'examiner la faisabilité de l'AEP dans la région BCLME en analysant les enjeux et les problèmes existants ainsi que les besoins liés à l'AEP, et en considérant les différentes options d'aménagement pour atteindre une Gestion durable des ressources à un niveau écosystémique.

Le projet avait établi (a) un comité directeur composé de représentants de chaque pays et de la FAO, (b) des groupes de travail nationaux qui comprennent différentes parties prenantes dans les pêcheries de chaque pays et (c) un groupe scientifique pour la modélisation composé d'experts en modélisation représentant chaque pays. Le projet a démarré par la préparation des rapports portant sur les mesures d'aménagement orientées sur des ressources cibles des principales pêcheries (TROM). Le développement de rapports préliminaires de performance sur les problèmes qui représentent des catégories de risques, qualifiées de élevé à extrême, a permis, par la suite, d'identifier et de hiérarchiser des problèmes dans les pêcheries sélectionnées dans chaque pays.

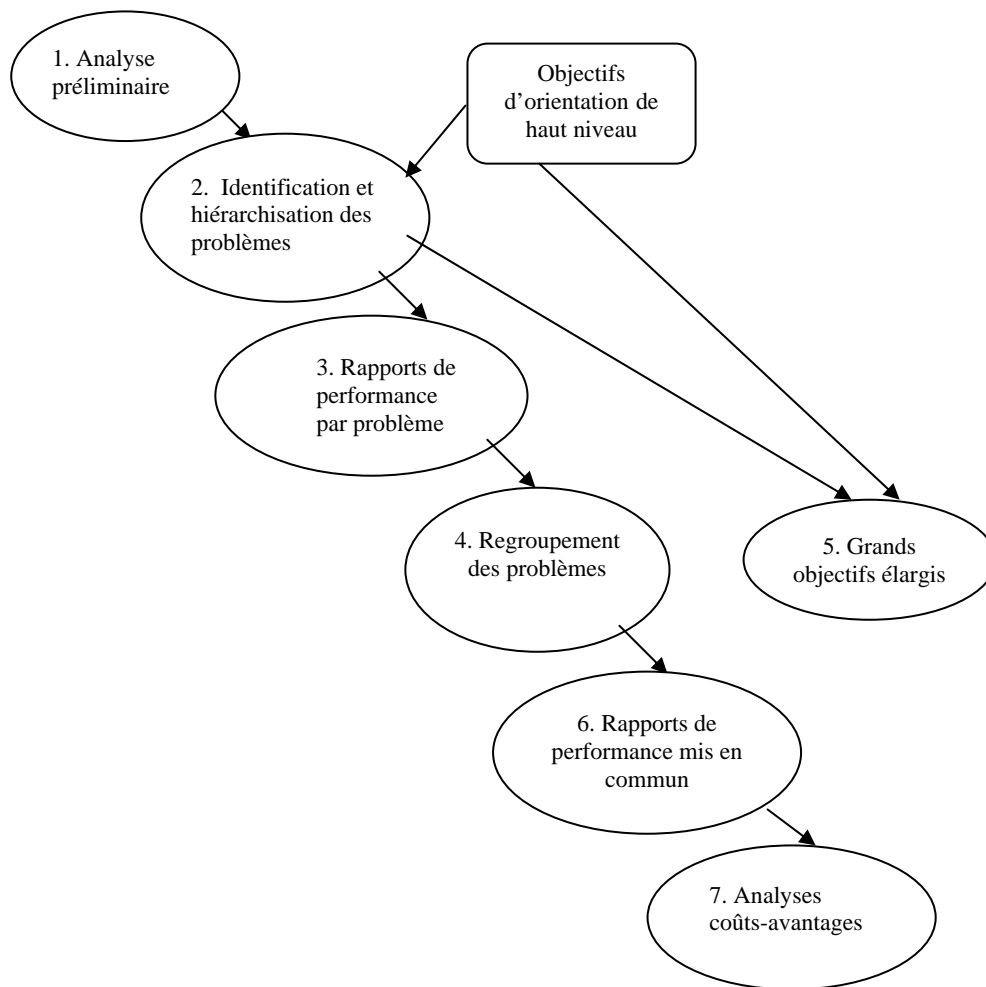
De grands objectifs des pêcheries sélectionnées, comprenant les objectifs des politiques de pêche définis à un niveau élevé ainsi que certains problèmes spécifiques et détaillés, ont été déterminés au cours de différents ateliers. Les problèmes identifiés ont été divisés entre ce qui relève de l'AEP et ce qui se rapproche des approches monospécifiques (SSA) pour constituer des regroupements logiques qui pourraient être potentiellement traités par des mesures de gestion commune. Les analyses coûts-avantages des mesures de gestion proposées pour des problèmes regroupés ont été réalisées en considérant les grands objectifs pour les pêcheries. La figure 1 montre les principales étapes entreprises pour l'étude de faisabilité.

Le projet FAO/BCMLE a présenté aux pays participants la voie à suivre pour démarrer une revue et une hiérarchisation de leurs besoins de recherche afin de traiter les lacunes existantes dans la connaissance de leurs écosystèmes.

Il a été conclu que des évaluations scientifiques ciblées et plus approfondies ainsi qu'une validation des conclusions du projet devraient être entreprises, d'où la nécessité d'une deuxième phase du projet.

Les participants de l'atelier ont fait des commentaires concernant la structure organisationnelle du projet AEP-FAO/BCMLE et, en particulier, sur le mode de sélection des parties prenantes pour participer aux ateliers régionaux et à la composition des groupes de travail nationaux. Il a été expliqué que l'identification des parties prenantes s'est basée sur les connaissances et l'expérience des institutions nationales. Il a également été fait référence à l'existence de voies plus formelles pour « repérer » les parties prenantes appropriées et au fait que la FAO devrait essayer d'adopter de meilleures pratiques dans cette zone dans le processus de développement d'une «boîte à outils» pour l'application de l'AEP qui aura lieu au début de l'année prochaine. Une autre question abordée était celle du niveau d'acceptation par les parties prenantes des décisions prises en matière d'aménagement.

On a remarqué que la participation des parties prenantes dans le processus de prise de décisions était fondamentale pour accroître la probabilité de respect des décisions.



**Figure 1:** Principales étapes de l'étude de faisabilité sur l'application de l'AEP dans la région BCLME

Certains participants ont eu des difficultés à comprendre sur quelles bases des considérations d'ordre écologique, social et économique pouvaient être traitées en même temps par le processus qui a été décrit. Il a été expliqué que dans le processus de planification AEP les différents problèmes sont systématiquement identifiés par l'intermédiaire de l'analyse des arbres hiérarchiques (identification des problèmes). La priorisation est faite par une analyse de risque et les implications de différentes mesures de gestion sont évaluées par des analyses coûts-avantages. Les principes de ces méthodes sont décrits dans la section 3 ci-dessous.

### 3. L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES: DES PRINCIPES À L'APPLICATION DANS LE GOLFE DE GUINÉE

#### 3.1 Vue d'ensemble des principales pêcheries et des questions liées à l'écosystème qui y sont associées

L'objectif principal de cette session était d'avoir une vue d'ensemble des principales pêcheries dans la région et de leur importance en termes économiques et sociaux, ainsi que des dispositifs institutionnels

pour le soutien à l'aménagement des pêcheries, et des principaux défis que ces pêcheries rencontrent par rapport à la durabilité des écosystèmes. Cette vue d'ensemble était basée sur les présentations des pays suite à un questionnaire qui avait été fourni avant l'Atelier (Annexe 5).

Cette revue a confirmé l'importance du secteur des pêches dans cette région, en particulier en termes sociaux et économiques. Pour certains pays, tels que la Guinée-Bissau et le Sierra Leone, la contribution des pêches au budget de l'État et au PIB est substantielle. La plupart des pays ont des objectifs d'aménagement qui visent à augmenter la contribution du secteur des pêches au développement social et économique, tout en favorisant/assurant l'utilisation durable des ressources. En dépit de ceci et de l'existence des lois et des règlements en matière des pêches, la plupart des pays ont noté l'état alarmant des stocks et un certain nombre de conflits majeurs tels que celui existant entre les pêches industrielle et artisanale. Parmi les impacts sur les écosystèmes en rapport avec la pêche, les rejets, la perte des engins de pêche, le découpage de la mangrove pour fumer le poisson, l'utilisation de produits toxiques, la destruction des habitats sur les fonds marins, l'utilisation des sennes de plage et l'apparition des navires chinois (chalutage bœuf) dans les zones côtières constituent des préoccupations majeures en matière de gestion des écosystèmes.

Un résumé des informations principales fournies par les pays est présenté en Annexe 6.

### **3.2 L'arbre de composante générique et l'identification des problèmes AEP**

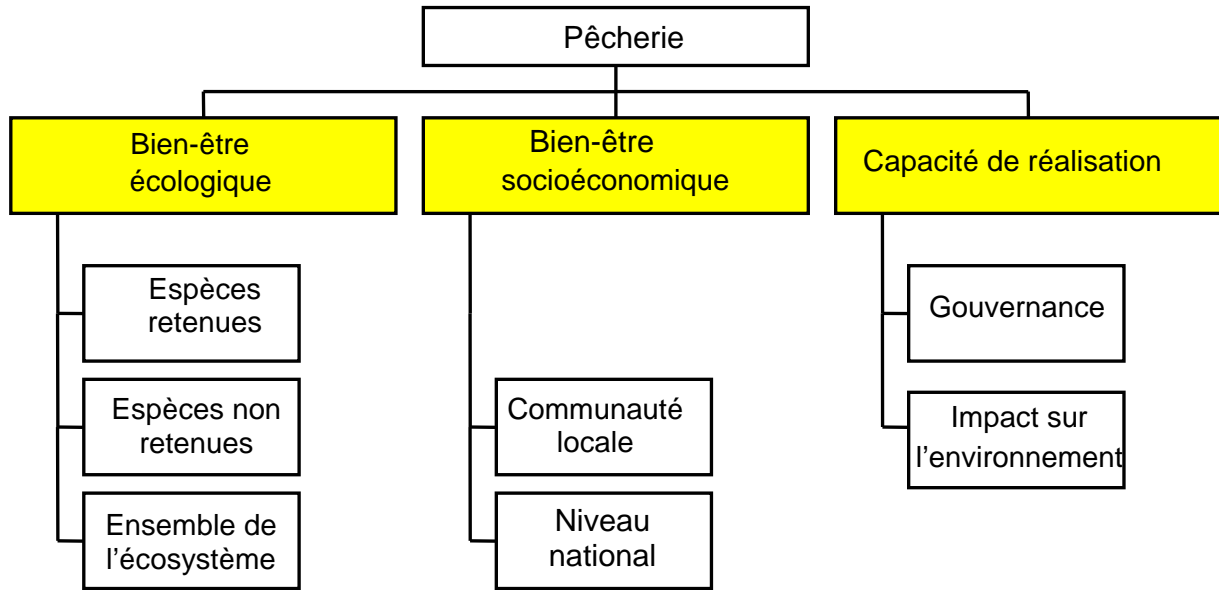
La procédure à suivre pour identifier les problèmes majeurs dont la gestion des pêcheries doit traiter dans le cadre de l'AEP a été présentée. Elle consiste en une analyse systématique des principaux problèmes d'une pêcherie en travaillant au niveau de trois catégories principales: le bien-être écologique, le bien-être social et économique et la capacité de réalisation (gouvernance et influences externes) (figure 2).

Cette méthode a été développée en Australie pour l'application d'un développement écologiquement durable (DED) (Fletcher *et al.*, 2002) et aussi adoptée dans les directives de la FAO pour la mise en œuvre de l'AEP (FAO, 2003, 2005).

Des exemples ont été fournis sur les problèmes liés à chaque catégorie principale. Chacune des sept catégories génériques peut être par ailleurs divisée en sous-catégories. La sélection des catégories est spécifique à un cas précis. Les manuels australiens fournissent des exemples d'arborescences détaillées pour chacune des catégories génériques. Cependant, elles n'ont pas été utilisées durant l'atelier.

#### *Bien-être écologique*

**Espèces retenues :** Il s'agit des espèces ciblées et de toutes les espèces non ciblées qui sont capturées dans les pêcheries. Ces espèces ou stocks bien qu'ils ne sont pas toujours ciblés sont considérés comme ayant de la valeur et par conséquent ils sont [donc] conservés et utilisés. Les problématiques [enjeux] relatifs à cette catégorie sont notamment l'abondance des espèces et la durabilité des présentes pratiques de gestion. Ces considérations sont souvent fondées sur des modèles détaillés d'évaluation des stocks. Dans de nombreuses pêcheries, particulièrement dans les différents milieux subtropicaux et tropicaux, les pêcheries sont multispécifiques. Dans ces cas l'évaluation de l'état de la ressource peut alors être plus difficile et des modèles qui considèrent les communautés de poissons comme un ensemble peuvent s'avérer être plus appropriés que les modèles d'évaluation monospécifiques.



**Figure 2:** Arbre de composante générique comprenant les principales catégories utilisées pour analyser les problèmes majeurs associés à une pêche donnée

**Espèces non retenues:** Ce groupe comprend toutes les espèces qui sont affectées directement et/ou indirectement par les pêcheries sans être pour autant utilisées. Les espèces protégées et/ou en danger comme les tortues marines, les oiseaux marins et les cétacés sont aussi comprises dans cette catégorie. Les juvéniles, même d'espèces importantes du point de vue commercial, peuvent être rejetés à la mer et non déclarés, ce qui conduit à une surpêche de croissance. Souvent, ces captures ne sont pas déclarées, ce qui affecte la fiabilité des évaluations de ces espèces. Dans les pays en développement, la quantité de poisson rejeté à la mer tend à baisser en raison de l'utilisation croissante des prises accessoires par les artisans-pêcheurs ou pour la production d'aliments pour l'aquaculture. Les prises accessoires et les rejets représentent l'un des principaux enjeux car, pour une large part, ils échappent à tout enregistrement dans les statistiques des pêches et ne sont pas réglementées.

**Ensemble de l'écosystème:** Il s'agit de tous les impacts directs et indirects des pêcheries sur l'écosystème: impacts d'un engin de pêche sur l'habitat (par exemple le chalutage de fond sur la faune benthique), impacts sur la chaîne trophique de l'écosystème, structure de la communauté (par exemple la diversité), impacts de la perte d'engin de pêche (pêche fantôme). On trouve aussi dans cette catégorie d'autres dommages potentiels causés par la pêche comme les rejets de déchets ou les flaques d'huile (provenant des bateaux de pêche).

#### *Bien-être social et économique*

**Communauté locale:** Les problèmes qui concernent cette catégorie sont tous ceux qui entrent en relation directe ou indirecte avec les communautés locales associées à ces pêcheries. Il s'agit des conditions de vie des populations associées aux pêcheries, des revenus de ces dernières, de l'emploi, de la sécurité maritime, des pertes post captures, etc.

**Niveau national:** L'importance de la pêche au niveau national est prise en compte dans cette catégorie, tout comme les questions résultant de cette activité et les implications de celles-ci au niveau national.



### *Capacité de réalisation*

Cette catégorie comprend les problèmes relatifs à la capacité du système de gouvernance pour atteindre les objectifs de gestion établis pour la pêche. Elle comprend aussi des influences externes comme les changements climatiques et d'autres impacts non liés à la pêche.

**Gouvernance:** Cette catégorie comprend toutes les procédures administratives, les processus de gestion et les dispositions nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des mesures de gestion qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. Cette analyse comprend des questions comme l'existence d'une législation adéquate qui réglemente les activités de pêche, les traités internationaux (par exemple dans le cas de stocks partagés), la formulation d'un plan d'aménagement, la surveillance, le suivi et le contrôle. L'existence de mécanismes appropriés permettant la consultation des parties prenantes de l'industrie et des communautés locales devrait également être prise en compte dans cette catégorie.

**Autres facteurs:** La capacité à atteindre les objectifs peut être entravée par des influences externes aux secteurs des pêches que la gestion des pêcheries ne peut donc pas traiter directement. Ces facteurs comprennent la dégradation de l'environnement due aux changements climatiques ou à d'autres activités humaines comme la pollution ou la destruction de l'habitat. En prenant conscience de ces problèmes, la gestion des pêcheries peut essayer d'interagir avec les autres secteurs et/ou avec le gouvernement.

### **3.3 Essai d'identification et hiérarchisation des problèmes AEP dans le golfe de Guinée (participants de l'atelier) selon les pêcheries (ou le type d'habitat)**

Pendant cette session, les participants ont été répartis en trois groupes: Nord, Centre et Sud. Les pays participants dans chaque groupe sont indiqués sur le tableau 1. Chaque groupe a sélectionné une pêche particulière afin de définir des grands objectifs pour le secteur des pêches et des objectifs plus spécifiques pour la pêche identifiée. La pêche choisie par les groupes Nord et Sud était la pêche chalutière crevette tandis que le groupe du Centre a choisi la pêche à la senne de plage (tableau 1).

Les problèmes identifiés représentent les «problèmes» existants qui entravent la réussite des grands objectifs ainsi que des objectifs spécifiques établis pour le secteur des pêches et chaque pêche. L'arbre de composante générique (figure 2) a été utilisé pour structurer l'analyse et identifier les problèmes.

Les problèmes principaux par catégories identifiés par les trois groupes sont indiqués en Annexe 8 et les principaux problèmes identifiés sont décrits ultérieurement dans la Section 3.4.

### **3.4 Prioritisation des problèmes – analyse des risques et processus d'analyse des risques**

#### ***Méthodologie***

Cette session vise à présenter et appliquer une méthodologie qui permet de hiérarchiser les problèmes identifiés lors de la session précédente. Cette étape est très importante car elle fournit une méthode qui permet de mettre l'accent sur les problèmes perçus comme étant les plus importants et les plus pressants.

Les principes de base sur l'analyse des risques ont été présentés. Cette présentation ne s'occupe que d'une analyse quantitative et semi-quantitative des risques suivant la description du manuel australien qui peut être téléchargé à partir de l'adresse Internet suivante:  
[www.fisheries-esd.com/a/pdf/RiskAssessmentProcessV3\\_2.pdf](http://www.fisheries-esd.com/a/pdf/RiskAssessmentProcessV3_2.pdf).

**Tableau 1:** Vue d'ensemble de la composition des groupes et objectifs pour les pêcheries sélectionnées

Groupe	Pays	Pêcherie	Grands objectifs	Objectifs spécifiques
Nord	Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Sierra Leone	Pêche chalutière crevette	Promouvoir des pratiques de pêche responsable qui augmenteront un développement durable des pêches et une croissance économique pour les générations actuelles et futures.	Augmenter les possibilités d'emploi, développer les conditions socioéconomiques des populations dans le secteur des pêches en mettant l'accent sur les femmes, accroître les gains à l'export provenant de l'industrie, développer les compétences au sein des communautés de pêcheurs et garantir une gestion rationnelle des pêches fondée sur une bonne information scientifique.
Centre	Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin	Senne de plage	Soutenir les moyens d'existence, créer des emplois et réduire la pauvreté tout en maintenant la durabilité des ressources.	Ghana: soutenir les moyens d'existence des pêcheurs de façon durable. Bénin: contribuer à la sécurité alimentaire. Togo: réduire la pauvreté et encourager l'emploi. Côte d'Ivoire: promouvoir une gestion durable des ressources halieutiques.
Sud	Nigéria, Cameroun, Congo, Gabon	Pêche chalutière crevette	Améliorer les performances du secteur des pêches en maximisant les revenus générés par les crevettes.	Gérer les ressources en crevettes de façon durable.

La raison de la mise en œuvre de cette procédure d'évaluation des risques est due au fait que le nombre de problèmes potentiels qui pourrait être identifiés pour chaque pêcherie sont susceptibles d'être nombreux et d'importance variable. Il est donc nécessaire de hiérarchiser ces problèmes de façon à ce que les ressources et les efforts puissent être concentrés sur ce qui est considéré comme représentant le plus de risques par rapport aux grands objectifs établis par les autorités en charge de l'aménagement des pêcheries et la société (comme la durabilité, le maintien de la biodiversité ou l'augmentation du bien-être social et économique des communautés de pêcheurs). Les problèmes les plus prioritaires seront ceux qui exigeront plus d'attention pour apporter des réponses d'aménagement contrairement à ceux qui sont jugés moins prioritaires.

Chaque problème identifié est évalué en termes d'impact (conséquences potentielles) et de probabilité que celui-ci se produise. Cette estimation sera basée sur le bon sens de l'ensemble des participants. Des chiffres indiquant différents niveaux d'impact et de probabilité, et leurs descriptions, ont été fournis aux participants pour assurer, autant que possible, une certaine uniformité dans la traduction de la perception/connaissance d'une valeur donnée. Chaque tableau comprend six catégories (de 0 à 5 pour le niveau d'impact, de 1 à 6 pour la probabilité).

Le niveau de risque a été calculé en multipliant simplement le niveau d'impact par la probabilité que cela arrive:

$$\text{Valeur du risque} = \text{conséquences} \times \text{probabilités}$$

Et l'échelle des valeurs obtenues est entre 0 et 30.

L'estimation des risques, leurs conséquences et la probabilité qu'ils se produisent avec les réponses suggérées en matière d'aménagement et les besoins de reportage sont présentées en Annexe 7.

Seuls les problèmes présentant un risque suffisant (modéré, élevé et extrême) nécessitent la réalisation de rapports de performance complets. Pour les problèmes présentant de faibles risques ou négligeables, une documentation justifiant cette appréciation est nécessaire.

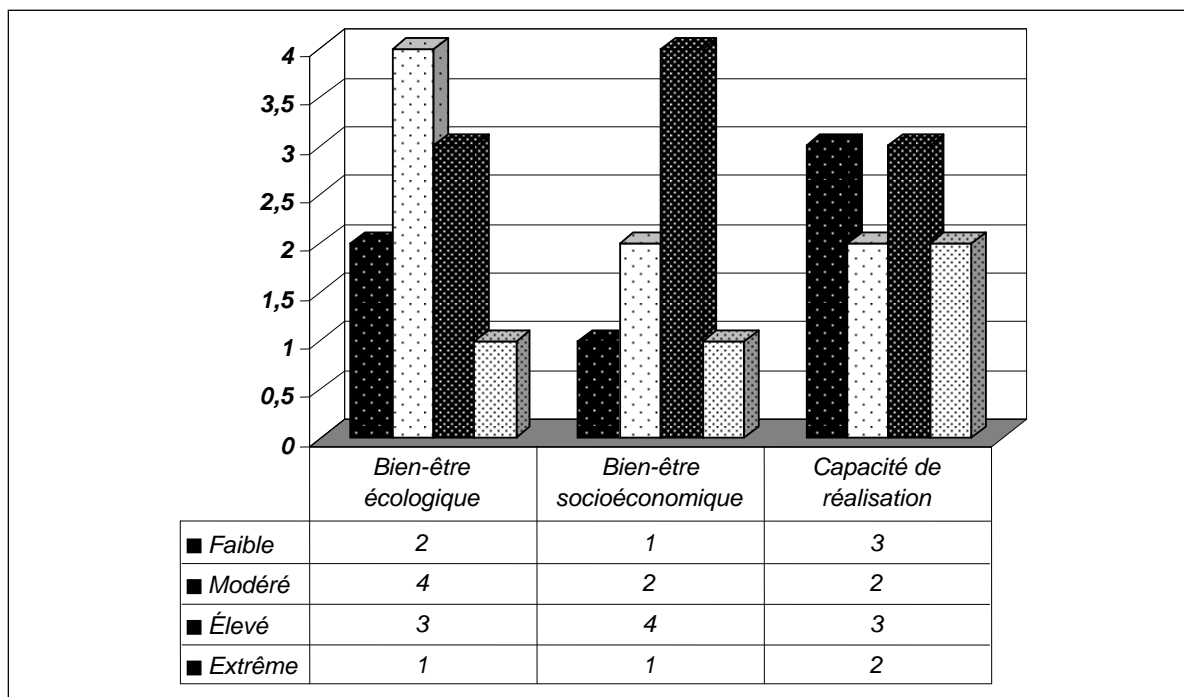
**Tableau 2:** Suggestions d'échelle de risques, réponse probable de gestion et types de reportage<sup>1</sup>

Échelle des risques	Valeurs de risques	Réponse probable de gestion	Types de rapport à fournir
Négligeable	0	Néant	Simple justification
Faible	1-6	Rien de particulier	Justification complète nécessaire
Modérée	7-12	Gestion spécifique nécessaire	Rapport de performance complet
Elevé	13-18	Augmentations possibles des activités de gestion nécessaires	Rapport de performance complet
Extrême	>=19	Activités de gestion additionnelles probablement nécessaires	Rapport de performance complet

### *Analyse des risques appliqués aux problèmes identifiés*

La figure 3 présente un résumé de la fréquence des valeurs de risque par catégorie (bien-être écologique, bien-être social et économique et capacité de réalisation) pour les pêcheries chalutières de crevettes analysées par le groupe nord. Les problèmes ont été répartis avec justesse entre les trois catégories. Dans la catégorie «bien-être écologique», les valeurs extrêmes ont été attribuées à la dégradation de l'habitat par le chalutage, le déficit de connaissances concernant les stocks cibles, les taux élevés de prises accessoires et la forte mortalité de juvéniles des espèces démersales à forte valeur commerciale. La réduction des revenus due à la baisse des prises et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), les faibles disponibilités en poissons dans les communautés locales, les conflits entre les pêches artisanales et industrielles (destruction de filets), un accès limité aux ressources financières et les problèmes relatifs aux moyens d'existence liés à la croissance de la population dans les communautés côtières ont été cités comme constituant des problèmes d'importance élevée et extrême pour le bien-être social et économique. En ce qui concerne la capacité de réalisation, c'est-à-dire la gouvernance ou les influences extérieures sur le système des pêcheries, le groupe a relevé, parmi les événements indésirables qui risquent de se produire, avec des valeurs élevées et extrêmes, le manque de volonté politique dans l'application des réglementations relatives aux pêcheries, la faible équité économique, les financements inadéquats pour mettre en œuvre et faire respecter les réglementations, les financements inadéquats pour la recherche et le renforcement des connaissances ainsi que la destruction de l'habitat provoquée par l'exploitation minière et le développement côtier.

<sup>1</sup> Tableau établi à partir de Fletcher, W., Sainsbury, K., Chesson, J., Hundloe, T., Fisher, M. and Smith, T. (2001). The Risk Assessment Process, Wild Capture Fisheries, Version 3.2.



**Figure 3:** Résumé de l'analyse des risques pour hiérarchiser les problèmes relatifs aux pêcheries chalutières de crevettes, groupe Nord (Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Sierra Leone)

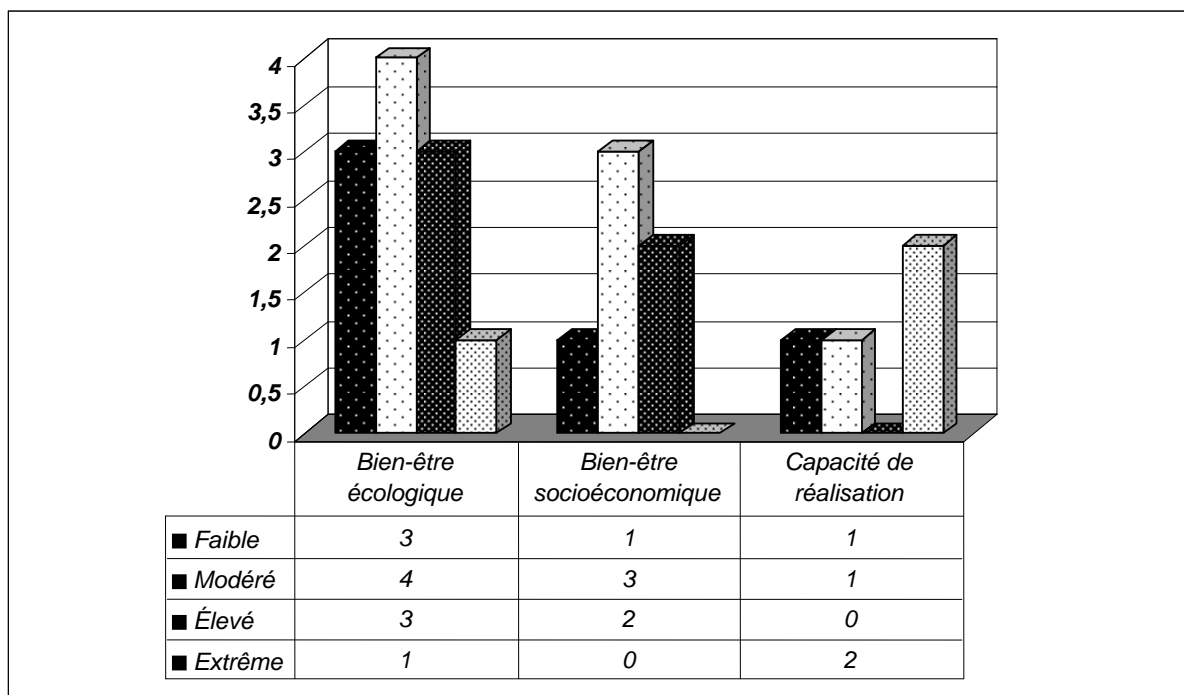
Le groupe Centre a sélectionné la pêcherie de senne de plage. Le plus grand nombre de problèmes exigeant une attention de gestion était en relation avec le bien-être écologique (figure 4). Les considérations formulées étaient liées à l'impact négatif de cette pêcherie sur le recrutement de toutes les espèces dont les juvéniles ont des nurseries dans les zones côtières. Il a également été indiqué qu'une forte pression de pêche entraîne une surexploitation et une destruction des zones de reproduction. Le plus haut niveau de risque qu'un événement indésirable se produise était associé à la faiblesse du cadre institutionnel existant dans la prise de décision et à la faiblesse de la coordination en ce qui concerne le suivi, le contrôle et la mise en application des décisions prises. En outre, le fait que les politiques gouvernementales dans d'autres secteurs sont souvent en conflit avec les objectifs des pêcheries (par exemple, le tourisme) a été considéré comme très grave.

En ce qui concerne le groupe Sud, la plupart des problèmes étaient liés au bien-être écologique. Ils étaient très similaires à ceux identifiés par le groupe Nord: destruction des fonds marins par le chalutage, connaissance limitée des ressources et de leur habitat, faible sélectivité des engins de pêche.

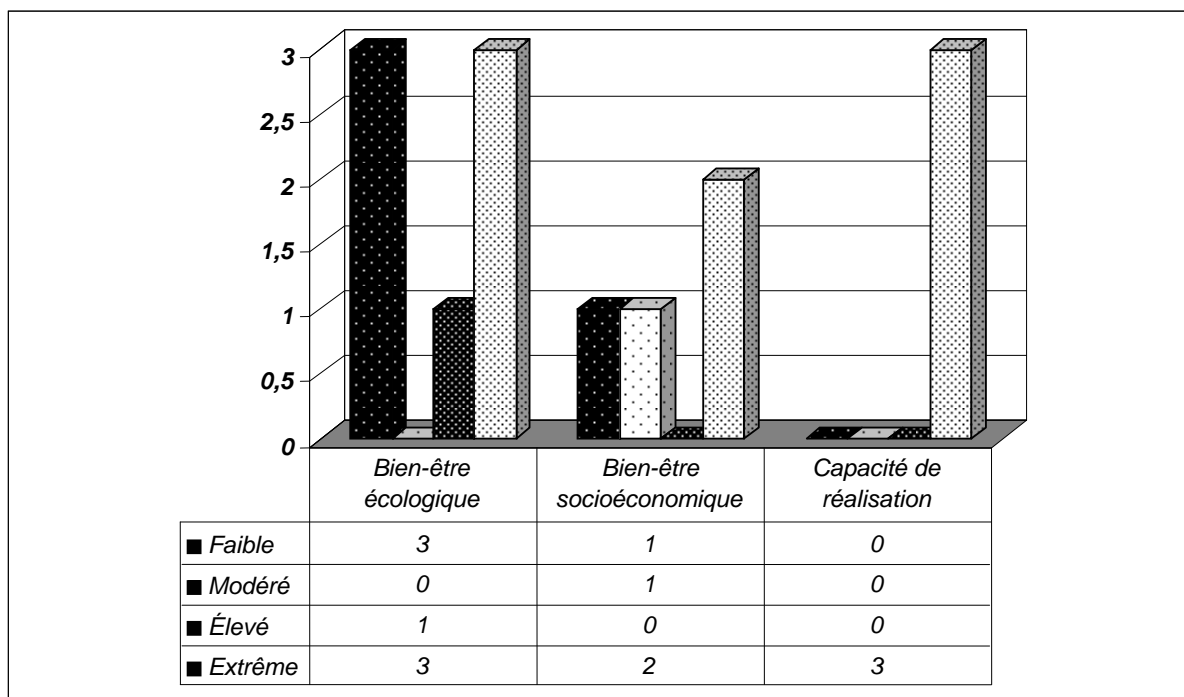
En ce qui concerne le niveau de risque posé par divers problèmes, des niveaux extrêmes ont été attribués au sein des trois catégories (figure 5). En plus des problèmes mentionnés précédemment, un sujet de grande préoccupation était le fait que la plus grande part du capital des compagnies de pêche est gérée en dehors des pays où la pêche est réalisé. Les limitations établies par les conditions sanitaires et les initiatives d'écoblabe étaient aussi perçues avec une grande préoccupation. Des valeurs élevées de risques ont été attribuées aux pollutions provenant des activités pétrolières et des marées noires. Le manque de plans d'aménagement des pêches a aussi été considéré comme très sérieux.

Les résultats détaillés de l'identification des problèmes et l'exercice d'analyse des risques pendant l'atelier sont présentés en Annexe 8.

Même si l'exercice a déjà offert une vue d'ensemble des problèmes majeurs, il faudrait souligner qu'il ne s'agissait là que d'une introduction à l'AEP. Une analyse plus approfondie sera menée avec la participation de toutes les parties prenantes appropriées en relation avec les groupes de travail *ad hoc* sous-régionaux.



**Figure 4:** Résumé de l'analyse des risques pour hiérarchiser les problèmes relatifs aux pêcheries de la senne de plage, groupe du Centre (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)



**Figure 5:** Résumé de l'analyse des risques pour hiérarchiser les problèmes relatifs aux pêcheries chalutières de crevettes, groupe du Sud (Nigéria, Cameroun, Congo et Gabon)

### 3.5 Développer une feuille de route pour faciliter la mise en œuvre de l'AEP dans le golfe de Guinée

Alors que cet atelier a représenté une opportunité pour introduire les concepts AEP et des méthodes appropriées, notamment une approche permettant l'identification des problèmes et l'analyse des

risques, l'ensemble du processus de développement des plans d'aménagement des pêcheries ne se limite pas à ces activités, mais comporte d'autres étapes et des considérations supplémentaires. A titre d'exemple, on peut évoquer entre autres ces quelques exigences de bases suivantes qui doivent être remplies:

1. Les documents sur les politiques de pêche doivent être en accord avec les principes et vision de l'AEP comme décrits dans différents instruments internationaux comme le CCRF (FAO, 1995) et dans les Directives pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (FAO, 2003). Si ce n'était pas le cas, une révision des documents de politique des pêches pourrait être exigée avant de s'engager de manière plus détaillée dans la mise en œuvre de l'AEP.
2. Les politiques de conservation et de gestion doivent être harmonisées pour éviter les conflits et/ou les doublons. Étant donné qu'une gestion des pêcheries avec l'AEP s'occupera aussi de la conservation des espèces non ciblées et des habitats, il est extrêmement important que toutes mesures en relation avec ces politiques soit cohérentes avec les autres politiques environnementales en vigueur.
3. Avant de débiter le travail de planification (étapes décrites précédemment), on doit identifier des groupes de travail au niveau national. Ces groupes sont composés de représentants des différents groupes de parties prenantes, c'est-à-dire des scientifiques (couvrant différentes disciplines liées aux pêcheries, aux écosystèmes marins et aux sciences sociales), des pêcheurs, des organisations non gouvernementales (ONG), des administrations des pêcheries et de l'environnement. Les groupes de travail nationaux auront comme responsabilité de coordonner les activités au niveau national, de participer aux activités régionales et de produire les résultats attendus.

Les étapes décrites ci-dessous représentent les principales activités de collecte de l'information générale, d'analyse et de planification dans le cadre d'une AEP. Il s'agit d'une vue d'ensemble approximative qui doit être adaptée à une situation donnée. En outre, cette liste n'est pas exhaustive. En particulier, des activités de recherche et de reportage non décrites ici sont généralement exigées à différents stades pour aider à la planification et au processus d'évaluation des résultats.

Principales étapes pour le développement des plans d'aménagement des pêches dans le cadre de l'AEP:

**1. Champ d'application:** le principal objectif de cette étape est de développer une meilleure compréhension des principes et de la vision du projet AEP, d'identifier les principales unités opérationnelles (par exemple les pêcheries) et de déterminer le champ d'application de l'évaluation. Une étude théorique doit fournir une information générale sur les unités opérationnelles identifiées (Analyse TROM). Un atelier doit être organisé avec une large participation des administrations des pêcheries, des chercheurs, des pêcheurs et des ONG afin de comprendre et de partager les principes et la vision AEP, d'identifier les unités opérationnelles (les pêcheries) auxquelles donner la priorité en accord avec les politiques et les grands objectifs du secteur de la pêche.

**2. Identification des problèmes: en utilisant le cadre de l'arbre** hiérarchique lors d'un atelier, les problèmes majeurs qui nécessitent une attention particulière pour une unité opérationnelle donnée peuvent être identifiés. Le cadre de l'arbre de composante générique peut être utilisé comme afin de faciliter la revue systématique des problèmes à partir des principales catégories: bien-être écologique, bien-être social et économique et capacité de réalisation. Une large participation des parties prenantes est là encore nécessaire. Il faudrait également prendre soin d'inclure des groupes d'experts provenant des trois principales branches de l'arbre de composante générique de façon à garantir que tous les problèmes majeurs sont abordés. L'environnement de l'atelier contribue à créer une vision commune des problèmes à traiter par une unité opérationnelle donnée dans le contexte de la mise en œuvre d'une AEP. Cette étape donne lieu à un rapport sur le processus et établit la liste des problèmes identifiés.

**3. Analyse des risques:** utiliser des techniques d'analyse des risques qualitative, semi-quantitative ou, quand c'est possible, quantitatives permet d'évaluer quels sont les problèmes identifiés dans l'étape 2 qui ont le niveau de risque le plus élevé et en conséquence nécessitent le plus d'attention. Cette étape est aussi réalisée dans le cadre d'un atelier (éventuellement conjointement à l'atelier de l'étape 2). Quand une analyse quantitative des risques n'est pas possible, une analyse qualitative peut être menée à partir de la perception des participants. Il est extrêmement important que ces derniers disposent de connaissances et d'expériences appropriées. Dans le cas d'une analyse qualitative des risques, la participation de parties prenantes averties et bien sélectionnées est essentielle. Il faudrait également prendre soin d'inclure des groupes d'experts provenant des trois principales branches de l'arbre de composante générique (écologique, socioéconomique et gouvernance) de façon à avoir une perception équilibrée du risque. Le produit de cette étape consiste en un rapport qui décrit le processus et les résultats de l'analyse des risques incluant la liste des problèmes prioritaires qui doivent être traités.

**4. Établir des objectifs opérationnels et des mesures des performances:** pour les problèmes prioritaires identifiés à la suite des étapes 2 et 3, un rapport complet devra être préparé, comprenant, entre autres, des objectifs opérationnels et les indicateurs relatifs à ces problèmes, ce qui permettra de suivre les performances de gestion des pêcheries. Si les performances attendues ne sont pas atteintes, les actions nécessaires devraient aussi être identifiées à ce stade. Le produit de cette étape est un rapport de gestion approfondi préparé par le Groupe de travail national.

**5. Évaluer les coûts et les avantages de scénarios de gestion alternatifs:** basée sur les informations quantitative, semi-quantitative ou qualitative, cette étape consiste à évaluer les coûts et les avantages de différentes options de gestion en relation avec les objectifs opérationnels et les buts visés à long terme. Cela peut être réalisé dans le cadre d'un atelier avec le groupe de travail national ainsi qu'avec des personnes ressources et des experts clés. Le processus contribue à une meilleure compréhension de l'ensemble des implications des décisions de gestion et des résultats dans un document qui résume, pour chaque problème prioritaire, les coûts et les avantages des différentes options de gestion.

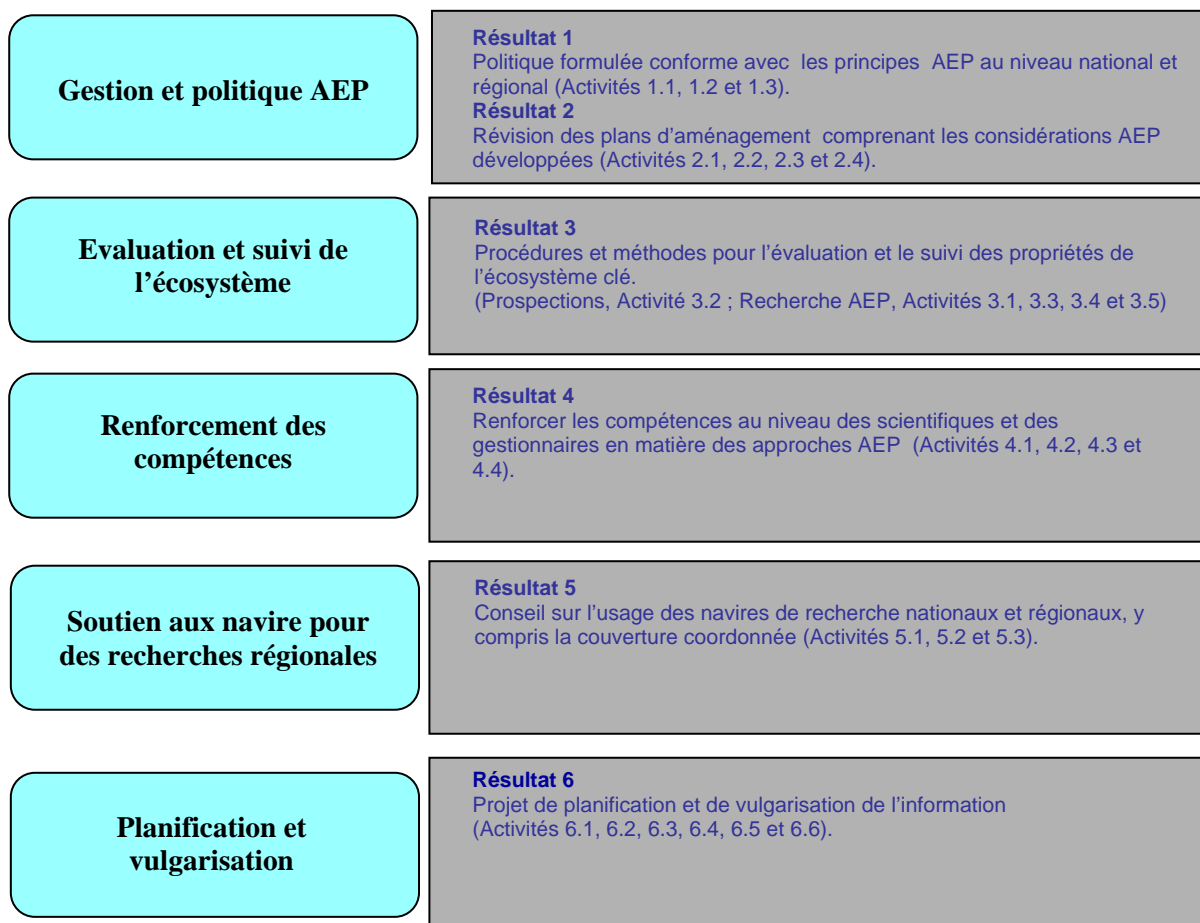
**6. Préparation du document AEP complet pour l'unité opérationnelle concernée:** basé sur les informations et les rapports résultant des étapes précédentes, un rapport de gestion complet est préparé pour l'unité opérationnelle concernée. Ce document constituera la base du plan d'aménagement dans le cadre d'une AEP. Le Groupe de travail national prépare un rapport complet comprenant les informations produites lors des étapes 1 à 5.

**7. Préparation pour la mise en œuvre:** la révision ou la nouvelle formulation de plans d'aménagement des pêches basées sur les résultats et les produits du processus de planification AEP pourrait être faite. Ces révisions pourraient concerner les mesures régulatrices, si nécessaire, ainsi que des dispositions institutionnelles. Ces travaux seraient entrepris dans le cadre d'une approche participative et intégrée (par exemple, les utilisations multiples dans les zones côtières).

L'exécution réelle des plans d'aménagement sera de la responsabilité de l'administration appropriée de gestion. En outre, l'attention devrait être donnée à la création d'un environnement qui facilite l'application EAF à travers, par exemple, des incitations de diverses natures.

#### **4. CALENDRIER DES ACTIVITÉS PROJÉTÉES POUR 2008**

Les principales composantes du Projet AEP Nansen ont été brièvement présentées aux participants pour faciliter l'identification des activités à réaliser en 2008 (figure 6).



**Figure 6:** Principaux modules du projet AEP Nansen

*Discussion générale et sélection des études de cas régionales, sous-régionales et nationales à considérer par le projet*

**Général**

- Les participants ont demandé que le document de projet soit envoyé officiellement aux différents pays. Il pourrait être demandé à ces derniers de fournir une contribution nationale qui couvre les coûts et le personnel nécessaire pour ces activités au niveau national (collecte d'informations, interactions avec les parties prenantes, etc.).
- Une discussion générale a traité de la façon dont les travaux régionaux devraient être menés à bien en termes de composition des groupes sous-régionaux. Tandis que certains estimaient que les groupes devraient refléter les commissions sous-régionales pour faciliter la mise en œuvre et l'harmonisation, on a remarqué que les commissions sous-régionales, sont malheureusement dans certains cas, pas encore solidement mises en place et il pourrait être plus approprié de continuer avec des groupes du même type que celui de l'atelier. Ces derniers sont en fait des groupes techniques et les résultats de leur travail pourraient être utilisés par n'importe quelles sous-commissions.
- Il a également été suggéré que le travail des groupes sous-régionaux se concentre tout d'abord sur les pêcheries abordées pendant l'atelier.
- Avant une analyse plus poussée des pêcheries, un diagnostic de chaque pêcherie devrait être fait en indiquant notamment la zone d'opération, le statut des stocks cibles, l'histoire de la gestion appropriée de la pêcherie concernée, etc.



- Un Groupe de travail national (GTN) devrait être mis en place dans chaque pays. En plus d'être responsable de la préparation du diagnostic citée précédemment, ce groupe sera également responsable de mener à bien le processus de planification AEP et représentera le pays dans les activités régionales et sous-régionales. La FAO établira les termes de référence pour ce Groupe de travail national.
- Les participants ont été informés que le projet, en conformité avec son système de fonctionnement régulier, a prévu l'organisation d'une réunion avec tous les partenaires du projet. Il s'agit du Forum annuel qui permettra de débattre des problèmes d'intérêts communs liés au secteur de la pêche et à sa gestion. En liaison avec cette réunion, une réunion du comité de coordination pour le projet est également tenue pour suivre les progrès accomplis et pour planifier de nouvelles activités dans le cadre de projet. Les participants seront informés de l'organisation et du lieu de cette réunion en temps voulu.

### *Activités du projet suggérées*

#### *Résultat 1. Formulation de politiques cohérentes avec les principes AEP au niveau national et régional*

- Les participants ont été informés qu'une étude théorique est actuellement menée par un consultant FAO pour analyser les politiques des pêches dans différents pays côtiers africains. Cette étude préliminaire sera envoyée aux pays concernés de la région afin d'obtenir des commentaires en vue de son révision.

#### *Résultat 2. Examen des plans d'aménagement*

- Afin de suivre l'identification des problèmes et l'analyse des risques menée en relation avec l'atelier, trois ateliers seront organisés au niveau sous-régional avec une très large participation des parties prenantes (les dates doivent encore être arrêtées).

#### *Résultat 3. Procédures et méthodes pour évaluer et contrôler les propriétés des écosystèmes clés*

- Un atelier sur l'analyse des données de campagnes a été annoncé pour début 2008. L'officier de pêche du GCLME a informé les participants que le projet Grand écosystème du courant marin de Guinée (GCLME) a planifié d'organiser un atelier sur l'utilisation d'ECOPATH avec ECOSIM et il a été suggéré d'essayer de coordonner les deux ateliers, et si possible, d'organiser l'analyse des données de campagne avant l'atelier sur ECOPATH.

#### *Résultat 4. Renforcement des capacités*

Les principaux domaines identifiés sont les suivants:

- Collecte des statistiques des pêches, comprenant les données bioéconomiques.
- Formation des formateurs (également dans l'identification des espèces).
- Aider à la mise en place de conseils de réduction des prises accessoires (BRD, dispositifs de réduction des prises accessoires).
- Former les parties prenantes à la cartographie et aux approches participatives à la gestion des pêcheries.
- Aider à la planification des prospections et aux techniques de prospection (démersales et acoustiques).

#### *Résultat 5. Appui aux navires pour les recherches régionales*

- L'appui spécifique à un pays (Guinée) pour l'utilisation des navires de recherches (techniques) a été suggéré.

#### *Résultat 6. Planification et diffusion*

- Les Représentants de la région devront participer au Forum annuel et aux Comités de coordination.

## RÉFÉRENCES

- Anon.** 2006. Report on the work of the United Nations Open-ended Informal Consultative Process on Oceans and the Law of the Sea at its seventh meeting. A/61/156. UN General Assembly.  
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/432/90/PDF/N0643290.pdf?OpenElement>
- Bianchi, G., Sandberg, P., Skjoldal, H.R. & Thórarinsson, K.** (in press). The Bergen Conference on Implementing the Ecosystem Approach to Fisheries (Bergen, Norway, 26-28 September 2006). Summary and main conclusions. In: Bianchi, G. and Skjoldal, H.R. (Eds). The Ecosystem Approach to Fisheries. CABI Oxfordshire and Cambridge, 354 p.
- FAO.** 1995. Code de Conduite pour une Pêche Responsable. Rome, FAO. 41 p.
- FAO.** 2001. Indicateurs pour le développement durables des pêcheries marine. Directives techniques pour une pêche responsable. No. 8. Rome, FAO. 68p.
- FAO.** 2002. Aménagement des Pêcheries – 1. Conservation et Gestion des Requins, FAO, Directives techniques pour une pêche responsable, No. 4, Suppl. 1. Rome, FAO. 37 p.
- FAO.** 2003. Aménagement des Pêches. 2. L'approche écosystémique des pêches. FAO, Directives technique pour unhe pêche responsable, No. 4, Suppl. 2. Rome, FAO. 68 pp.
- FAO.** 2006. Mise en pratique de l'approche écosystémique des pêches.. Rome, FAO. 76 p.
- FAO.** 2005. Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines, Rome, FAO. 90 p.
- Fletcher, W.J., Chesson, J., Fisher, M. Sainsbury, K.J., Hundloe, T., Smith, A.D.M. & Whitworth, B.** 2002. National ESD Reporting framework for Australian Fischeires: The "How To" Guide for Wild Capture Fisheries. FRDC Project 2000/145, Camberra, Australia. 120 p.
- UN (United Nations).** 1983. The Official Text of the United Nations Convention on the Law of the Sea with Annexes and Index. United Nations, New York. See also:  
[http://www.un.org/Depts/los/convention\\_agreements/convention\\_overview\\_convention.htm](http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_convention.htm)

**APPENDIX 1****LISTE DES PARTICIPANTS****BÉNIN**

GBAGUIDI-AZIABLE, Amélie  
 Chargée de la gestion des ressources halieutiques  
 Centre de recherches halieutiques et  
 océanologiques du Bénin (CRHOB)  
 04 BP 0758 Cotonou  
 Tél.: (00229) 97293262 / 90912691  
 E-mail: aziable2002@yahoo.fr

**CAMEROUN**

NGOANDE, Salvador  
 Sous-Directeur de la pêche industrielle et  
 artisanale  
 Ministère de l'élevage, des pêches et des industries  
 animales  
 Direction des pêches et de l'aquaculture  
 MINEPIA/DIRPEC, Yaoundé  
 Tél.: +237 22316049  
 Mob.: +237 99 99 04 72  
 Fax : +237 22313840/22002307  
 E-mail: sango\_cam@yahoo.fr

KEMGANG, Henry Serge  
 Chef du Service des évaluations des ressources  
 halieutiques et des aménagements  
 Ministère de l'élevage, des pêches et des industries  
 animales/Direction des pêches et de l'aquaculture  
 MINEPIA, DIRPEC, Yaoundé  
 Tél.: (00237) 22 31 38 40  
 Mob.: +237 99 98 62 41  
 E-mail: sergekemgang@yahoo.fr

**CONGO, RÉPUBLIQUE DU**

ATSANGO Benoît Claude  
 Chef du Service de l'hydrobiologie  
 Direction générale de la pêche et de l'aquaculture  
 Ministère de la pêche maritime et continentale  
 BP 1650 Brazzaville  
 Tél.: +242 5369793  
 E-mail: atsangoclaude@yahoo.fr

MPANDOU, Pierre  
 Directeur de la pêche maritime  
 Ministère de la pêche maritime et continentale  
 BP 1650 Brazzaville, Tél.: 666 71 90  
 E-mail: pierrempandou@yahoo.fr

**CÔTE D'IVOIRE**

VAKARAMOKO, Bamba  
 Conseiller technique en charge des pêches et  
 aquaculture  
 Ministère de la production animale et des  
 ressources halieutiques  
 BP V 19 Abidjan  
 Tél.: +225 20 211008 P.115  
 Mob.: 07 09 0717  
 E-mail: vakaramokob@yahoo.fr

DELEUSE, Serge Donald  
 Chef du Service de la pêche artisanale, maritime et  
 lagunaire  
 Direction des productions halieutiques  
 BPV 19 Abidjan  
 Tél.: +225 07 221595/21356315  
 E-mail: donaldelse@yahoo.fr

**GABON**

OGANDAGAS, Carole  
 Chargée d'études  
 Direction générale des pêches et de l'aquaculture  
 du Gabon  
 BP 9498 Libreville  
 Tél.: +241 06232472 / 721412  
 Fax: +241 764602  
 E-mail: carole.ogans@netcourrier.com

SCHUMMER, Micheline  
 Chef du Service des évaluations et de  
 l'aménagement des ressources halieutiques  
 Direction générale des pêches et de l'aquaculture  
 du Gabon  
 BP 9498, Libreville  
 Tél.: +241 748992 / 06610033  
 Fax: + 241 76 46 02  
 E-mail: schmiche@yahoo.fr

**GHANA**

QUARTEY, Richmond  
 Head, Fishing Gear and Techniques Section  
 Marine Fisheries Research Division  
 PO Box BT 62 Com2, Tema  
 Tel.: +233 202346  
 Mob.: 020 8914932  
 E-mail: richmond\_quartey@yahoo.co.uk

QUAATEY, Samuel  
 Deputy Director of Fisheries  
 Ministry of Fisheries  
 PO Box: BT 62, Tema  
 Tel.: +233 22202346/208163412  
 E-mail: samquaatey@yahoo.com

BANNERMAN, Paul  
 Assistant Director  
 Marine Fisheries Research  
 Ministry of Fisheries  
 PO Box BT 62, Tema  
 Tel.: +233 22202346  
 Mob.: 0244 794859  
 Fax: + 233 22206627  
 E-mail: paulbann@hotmail.com

**GUINÉE**

DIENG, Alkaly  
 Directeur adjoint de la pêche maritime  
 Direction de la pêche maritime  
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture  
 BP 307, Conakry  
 Tel.: (224) 30415228/60268356  
 E-mail: adieng2002@yahoo.fr

BANGOURA, Cheik Ahmed Kassory  
 Chercheur  
 Centre national des sciences halieutiques  
 Boussoura, Conakry  
 Tel.: (224) 60342131  
 E-mail: cbangoura1@caramail.com

**GUINÉE-BISSAU**

NAHADA, Victorino A  
 Researcher  
 Ministério das Pescas/CIPA  
 Av. Amílcar Cabral  
 CP 102 Bissau  
 Tel.: +245 6630158  
 E-mail: via\_nahada@yahoo.fr

PEREIRA, Sebastião  
 Director of License  
 Ministry of Fisheries  
 PO Box 102  
 Tel.: +245 6644028

**LIBÉRIA**

SUBAH, Yevewuo Z.  
 Coordinator  
 Bureau of National Fisheries  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box 10-9010 Monrovia  
 Tel.: +231 6-517742/5-969488  
 E-mail: yevewuoosubah@yahoo.com  
 bureauofnationalfisheries@yahoo.com

JUESEAH, Alvin S.  
 Fisheries Statistician  
 Bureau of National Fisheries  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box 9010, Monrovia  
 Tel.: +231 5824491  
 E-mail: alvinjueseah@yahoo.com

**NAMIBIE**

I I TEMBU, Johannes Angala  
 Fisheries Biologist  
 Ministry of Fisheries and Marine Resources  
 PO Box 912, Swakopmund  
 Tel.: +264 644101124  
 E-mail: jaiitembu@mfrmr.gov.na

**NIGÉRIA**

WILLIAMS, Akanbi Bamikole  
 Principal Research Officer  
 Nigerian Institute for Oceanography and Marine  
 Research  
 PMB 12729 Marina, Lagos  
 Tel.: +234 802 3441039, +234 1 8986657  
 Fax: +234 - 1- 2617530  
 E-mail: abwilliams2@yahoo.com

EDET, Evaristus  
 Assistant Director of Fisheries (MCS)  
 Federal Department of Fisheries  
 Victoria Island, Lagos  
 Tel.: +234 8038632732  
 + 234 8026456417  
 E-mail: mcslagos@yahoo.com

**SIERRA LEONE**

TURAY, Ibrahim  
 Senior Fisheries Officer (Research)  
 Ministry of Fisheries and Marine Resources  
 Freetown  
 Tel.: +232 33454196  
       + 232 22235135  
 Fax: +232 22235135  
 E-mail: ibtee1264@yahoo.com

SEI, Sheku  
 Fisheries Officer  
 Ministry of Fisheries and Marine Resources  
 Freetown  
 Tel.: +232 33899454  
 Fax: +232 22240828 / 242165  
 E-mail: seisheku@yahoo.com

**TOGO**

KEBENZIKATO, A. Banilé  
 Biologiste à la pêche  
 Direction de l'élevage et de la pêche  
 Division des pêches et de l'aquaculture  
 BP 4041, Lomé  
 Tél.: +228 2213470 / 9110913  
 Fax: +228 221 7120  
 E-mail: kebyvette@yahoo.fr

SEDZRO Kossi Maxoe  
 Chef de Division  
 Division des pêches et de l'aquaculture  
 Direction de l'élevage et de la pêche  
 BP 4041, Lomé  
 Tél.: +228 2213470 / 907 0333  
 Fax: +228 221 71 20  
 E-mail: peche@laposte.tg  
       ksedzro69@hotmail.com

**AUTRES INSTITUTIONS****Comité des pêches du Centre Ouest du golfe de Guinée (CPCO)**

DEDI, Séraphin Nadjé  
 Secrétaire général  
 Comité des pêches du Centre Ouest du golfe de Guinée (CPCO)  
 PO Box BT 62  
 Tema, Ghana  
 Tél.: +233 207586321  
 Fax: +233 21815499  
 E-mail: dphci@yahoo.fr

**FAO**

TANDSTAD, Merete  
 Fonctionnaire des ressources halieutiques  
 Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF)  
 Département des pêches et de l'aquaculture  
 Rome, Italie  
 Tel.: +39 0657053094  
 E-mail: Merete.Tandstad@fao.org

BIANCHI, Gabriella  
 Fonctionnaire des ressources halieutiques  
 Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF)  
 Département des pêches et de l'aquaculture  
 Rome, Italie  
 Tel.: +39 0657053094  
 E-mail : Gabriella.Bianchi@fao.org

JALLOW, Alhaji  
 Fonctionnaire principal (ressources halieutiques)  
 Bureau régional pour l'Afrique  
 PO Box GP 1628  
 Accra, Ghana  
 Tel.: (233) 21 675000 Extension 3193  
 E-mail: Alhaji.Jallow@fao.org

OLAUSSEN, Jessica  
 Expert des pêches  
 Bureau régional pour l'Afrique  
 PO Box GP 1628  
 Accra, Ghana  
 Tel.: +233 21 675000 Extension 3116  
 E-mail: jessica.olausson@fao.org

**INTERPRÈTES**

IMBOUA-NIAVA, Victor  
 Interprète de conférence  
 Symposia Consult Ghana Ltd.  
 PO Box M46, Accra, Ghana  
 Tel.: 021 811934 / 0275210790  
 Fax: +233 21 814 469  
 E-mail: victor.imbouaniava@gmail.com

DJIN, Evelyne  
 Interprète de conférence  
 BP 10373 Accra North, Ghana.  
 Tél.: +233 21 221956 / 202018996  
 Fax: +233 21 224448  
 E-mail: evelynedjin@yahoo.com

## ANNEXE 2

### OBJECTIFS DE L'ATELIER ET ORDRE DU JOUR

#### 1. Contexte

La nécessité de l'application d'une approche écosystémique de la gestion des pêches est largement acceptée comme le démontrent la Déclaration de Reykjavik (2001) et le Sommet mondial pour le Développement durable (2002). Il y a aussi une acceptation générale de la nécessité d'intégrer rapidement ses principes dans la gestion des pêches. Cependant, et malgré les progrès réalisés dans certains pays et régions, il y a une perception générale de la difficulté, ou même de l'impossibilité, de mettre en oeuvre cette approche.

Le projet FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en oeuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement (EAF Nansen GCP/INT/003/NOR)» donne l'opportunité aux pays côtiers en Afrique de collaborer avec la FAO dans le développement de plans nationaux et régionaux pour la réalisation de l'EAF. Le projet s'échelonne sur cinq ans et prévoit la mise en oeuvre d'une série d'étapes clefs pour l'application de l'EAF. Dans ce cadre, l'Atelier a été planifié dans le but d'introduire dans la région les principes de l'EAF, le projet EAF-Nansen et de planifier d'autres activités dans ce domaine.

#### 2. Objectifs de l'Atelier

Dans le cadre du Projet FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en oeuvre d'une Approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement (EAF Nansen GCP/INT/003/NOR)» un Atelier régional sera organisé avec les objectifs suivants:

1. Introduire aux participants les concepts et principes pertinents pour la mise en oeuvre d'une approche écosystémique des pêches, basé sur les Directives FAO sur l'EAF (FAO, 2003 et 2005); et
2. Présenter le projet FAO EAF-Nansen, son but et ses objectifs, identifier les stratégies globales à mettre en oeuvre dans le golfe de Guinée pour l'application de l'EAF dans cette région et plus spécifiquement planifier les activités pour l'année 2008.

Les pays invités sont les pays côtiers, à partir de l'Angola jusqu'à la Guinée-Bissau. Les représentants des Commissions régionales ou sous-régionales (comme l'IGCC et le Comité sous-régional des pêches pour le Centre Ouest du golfe de Guinée) sont les bienvenus ainsi que les représentants régionaux des ONGs comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la Nature (WWF).

L'Atelier se tiendra en anglais et français.

Cet Atelier permettra de discuter sur le plan régional les principes et l'application de l'EAF, ainsi que planifier les actions nécessaires pour sa mise en oeuvre dans la région.

### 3. Ordre du jour

<b>Mardi 23 octobre 2007 – Introduction à l’EAF</b>	
<i>Matin: 9.00-12.30</i>	1. Introduction à l’EAF <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bienvenue</li> <li>• Objectifs de l’Atelier et adoption de l’ordre du jour</li> <li>• Introduction du projet: «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d’une Approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement»</li> <li>• Introduction à l’EAF</li> <li>• Discussion générale</li> </ul>
<i>Après-midi: 14.00-17.00</i>	2. L’approche écosystémique des pêches: des principes à l’application <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives de la FAO pour l’application de l’EAF</li> <li>• Études de cas sur les progrès dans l’application de l’EAF</li> <li>• Discussion générale</li> </ul>
<b>Mercredi 24 octobre 2007 – L’approche écosystémique des pêches: des principes à l’application dans le golfe de Guinée</b>	
<i>Matin: 9.00-12.30</i>	3. Vue d’ensemble des pêcheries et des questions les plus importantes à niveau des écosystèmes associés (résultats des questionnaires distribués aux participants avant la réunion)
<i>Après-midi: 14.00-17.00</i>	4. «L’arbre hiérarchique» et identification des questions relevant de l’EAF  5. Exercice d’identification des questions et des priorités concernant l’EAF dans le Golfe de Guinée par rapport aux pêcheries (ou type d’habitat)
<b>Jeudi 25 octobre 2007 – L’approche écosystémique des pêches: des principes à l’application dans le golfe de Guinée (suite)</b>	
<i>Matin: 9.00-12.30</i>	6. Priorité des questions: analyse de risque et processus de l’analyse de risque <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction</li> <li>• Application aux questions identifiées au point 5 de l’Ordre du jour</li> <li>• Résumé et suivi</li> </ul>
<i>Après-midi: 14.00-17.00</i>	7. Création d’une carte routière en vue de faciliter la mise en œuvre de l’EAF dans le Golfe de Guinée 8. Discussion générale et sélection des études de cas régionaux, sous-régionaux et nationaux à considérer par le projet

<b>Vendredi 26 octobre 2007 – Planification des activités en 2008 et clôture</b>	
<i>Matin: 9.00-12.30</i>	9. Planification des activités pour 2008 dans le cadre du projet FAO EAF-Nansen (GCP/INT/003/NOR)
<i>Après-midi: 14.00-16.00</i>	10. Planification des activités pour 2008 dans le cadre du projet FAO EAF-Nansen (GCP/INT/003/NOR) (suite) 11. Clôture



**ANNEXE 3****ALLOCUTION PAR LE REPRÉSENTANT RÉGIONAL DE LA FAO POUR L'AFRIQUE**  
(en anglais seulement)

**Mr Chairman,  
Honourable Minister  
Dear Participants  
Ladies and Gentlemen,**

I am very pleased to welcome you all on behalf of the Director-General of the Food and Agriculture Organization of the United Nations, Dr Jacques Diouf, at this regional workshop on ecosystem approach to fisheries (EAF) Management for African coastal countries from Namibia to Guinea-Bissau.

**Mr Chairman,**

Direct contact with the highest political and managerial levels of the fisheries sector worldwide, through mechanisms such as the Committee on Fisheries (COFI), various FAO technical consultations and the convening and supporting of high profile international conferences, gives FAO a unique opportunity of setting the world agenda on fisheries issues. FAO has a long-term commitment and involvement in fisheries issues at all levels because of its mandate to facilitate and secure the long-term sustainable development and utilization of the world's fisheries and aquaculture. Consequently, it has provided policy advice and direct support on fisheries resources evaluation and management to countries in the Africa region for decades.

In the late 1970s and early 1980s, FAO supported coastal Member States in adapting to and benefiting from the changes derived from the adoption of the 1982 Convention on the Law of the Sea and other international agreements that followed. More recently, FAO developed the 1995 Code of Conduct for Responsible Fisheries and promoted the Reykjavik Conference on responsible fisheries in the marine ecosystem which led to the 2001 Reykjavik Declaration on Responsible Fisheries in the Marine Ecosystem.

Following the 2001 Reykjavik Declaration, FAO convened an Expert Consultation on Ecosystem Based Fisheries Management in 2002, which facilitated the formulation of technical guidelines on the ecosystem approach to fisheries in 2003. These guidelines include the precautionary approach, ecosystem management and biodiversity considerations while focusing on human well-being and equity.

The broadening of fisheries management under the ecosystem approach to fisheries management (EAF) requires an expanded knowledge base and, in turn, the collection of new type of data and information, which are now largely unavailable. Therefore, attempts to operationalize the EAF are invariably hindered by lack of sufficient relevant data and information and this problem is particularly acute in most developing countries, including African countries.

While the signatories to the Reykjavik Declaration on Responsible Fisheries in the Marine Ecosystem agreed that *and I quote* "there is a clear need to immediately introduce effective management plans with incentives that encourage responsible fisheries and sustainable use of marine ecosystems", *end quote*, they also recognized that it is very important to advance the existing limited knowledge of how ecosystems function, if EAF was to be effective in achieving the desired ecological, social and economic objectives.

**Mr Chairman, Honourable Minister, Ladies and Gentlemen,**

Some Member States of FAO are already addressing several aspects of the EAF: impact of fishing on associated species, effectiveness of spatial and temporal closures, stakeholder involvement in fisheries management, and restoration of critical habitats. However, some African countries, among many developing countries, expressed their concern that increased costs and difficulty in incorporating ecosystem considerations in fishery management would contribute to a broadening of the gap between developing and developed countries. They, therefore, appealed to the international community for technical assistance.

The Government of Norway responded to the appeal of FAO on behalf of these countries by funding a five year project (2006 – 2011). At the end of this assistance project, it is expected that targeted cooperating countries will have developed broad strategies for incorporating ecosystem considerations in fisheries management, founded on a knowledge base that the project will have provided through the sea going activities. Project sponsored capacity building initiatives will enable countries to become proficient in the mechanisms needed to translate high level policy goals into operational objectives to monitor management performance and have the capacity to monitor and interpret trends in key ecosystem features.

This project has made it possible for you to be here to learn the concepts and principles relevant to the implementation of an ecosystem approach to fisheries, based on the FAO guidelines on the EAF and know the scope and objectives of the project.

**Mr Chairman, Honourable Minister, Ladies and Gentlemen,**

I am pleased to also learn that you will identify overall activities to be carried out in the Gulf of Guinea area in 2008 to facilitate critical processes required for the effective implementation of the EAF in the region. Moreover, carrying out the activities will actually respond to the concerns raised in the 2002 World Summit for Sustainable Development (WSSD) Declaration on fisheries and oceans. The results, Mr Chairman, will contribute to reversing the depletion of fish stocks and improve well-being of the numerous populations that depend on fisheries for their livelihood.

I wish you a successful workshop and thank you for your kind attention.

## ANNEXE 4

**OUVERTURE DE L'ATELIER PAR SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA PÊCHE  
DU GHANA**

(En anglais seulement)

**Mr. Chairman  
FAO Country Representative  
Executive Secretary of the Interim Guinea Current Commission  
Directors of Fisheries  
Delegates from Norway  
Distinguished Scientists and Participants  
Invited Guests  
Ladies and Gentlemen**

**Good Morning to All of You.**

It is indeed a great pleasure for me to be invited to deliver an address at the opening of the Regional Workshop on Ecosystem Approach for Fisheries (EAF) Management in the Gulf of Guinea this morning.

Mr Chairman, Ladies and Gentlemen, over the years, fishery resources globally have been subjected to unrelenting exploitation to the point of imminent total depletion. All of us gathered here are in no doubt aware that fishery resources, like other renewable natural resources, are a common heritage which is to be held in trust for our children and children's children yet unborn.

Overexploitation and degradation of the marine environment due to uncontrolled human activities have induced catastrophic global environmental changes as well as the depletion of the world's natural resources. Greedy commercial activities such as irresponsible fishing practices, have led to lower yields and in almost all the world's fishing grounds, even in the most fertile and productive areas.

Mr Chairman, Today Fishermen are catching less than they once did. The global approach to fisheries management has shifted since the introduction of exclusive economic zones (EEZs) with the adoption of the United Nations Convention on the Law of the Sea in 1982. This Convention was necessary but still insufficient steps towards effectively managing and sustaining fisheries resources persists.

Mr Chairman, the Code of Conduct for Responsible Fisheries adopted in 1995 provided a framework to ensure principles and standards applicable to the conservation, management and development of all fisheries. Based on this framework, and recognizing that fisheries is a dynamic entity involving people, fishermen, the environment, living marine resources, the focus of late in dealing with fisheries management issues is based on the ecosystem approach.

The cardinal objective of using the ecosystem approach to fisheries management is to plan, develop and manage fisheries in a manner which addresses the multiple needs and desires of societies without jeopardizing the options for future generations to benefit from the marine ecosystems.

Mr Chairman, my understanding of the ecosystem approach to fisheries management concept is that all factors (environmental, biological, human and economic) that have an impact on the fisheries resources should be considered holistically in the management of the fisheries resources.

This is a clear departure from the conventional method of focusing only on biological factor in fisheries management.

I am told the concept would enable us assess the impact on the fishers for any management option taken.

The ecosystem as we are aware apart from its use in the fisheries sector (e.g. as food) is also used for other purposes such as conservation (e.g. wetlands), forestry (e.g. mangroves), agriculture (e.g. floodplains) and human settlements (e.g. coastal areas). Unfortunately, ecosystems are also, most often, the ultimate recipients of the pollution produced by human settlements and industrial activities.

Even the most remote areas (e.g. deep ocean) are now affected, seriously putting in question the sustainability of present practices and the present ecosystems resources to future generations.

Mr Chairman, it is gratifying to note that the project, “strengthening the knowledge base for and implementing an ecosystem approach to marine fisheries” has come at a time when most of our fishery resources has been overexploited due to adopting poor management practices. I am particular happy that the project will among others:

- support policy formulation consistent with ecosystem approach to fisheries management (EAF).
- support fisheries managers to consider EAF in planning and implementation of fisheries management options.
- build the capacity of countries in the region to adopt EAF.

It is my hope and expectation that at the end of the project, the capacity of countries in the region be build to use EAF, resulting in the recovery of the depleted fisheries resources and reduction of poverty in the fishing communities.

It is in this regard, Mr Chairman, that FAO is collaborating with coastal African countries in developing national and regional frameworks for the implementation of EAF through a Norwegian Government support.

We are most grateful to the Norwegian Government and other Donors who are supporting this project which would run for the next 5 years.

Mr Chairman, invited guests, ladies and gentlemen, I will like to assure you that I will follow with keen interest, the progress made at this workshop and the project to be based on its out come; I will not on my part hesitate to offer any assistance that will be required from my Ministry to ensure the success of the project.

It is my fervent hope and expectation that each participant will bring his or her knowledge and experience accumulated over the years to bear on the practical issues to be discussed at this workshop which relate to the failure to strengthen the inter-relationships between the various facts of Ecosystem Approach to the Management of the world’s fishery resources.

Mr Chairman, distinguished Ladies and Gentlemen, In conclusion, I wish you a most fruitful and rewarding workshop and believe that its outcome will immensely benefit the fisheries industry in our respective countries.

Mr Chairman, on my own behalf and on behalf of the Ministry of Fisheries and the FAO, I have great pleasure to declare this workshop officially opened.

Thank you very much for your patience and your attention.

**God Bless Us All.**

## ANNEXE 5

**GRANDES LIGNES DES RAPPORTS NATIONAUX SUR LES PÊCHES  
ET LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DU SECTEUR  
DANS LE CADRE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES**

En tant que préparation de l'atelier qui se tiendra à Accra (Ghana) du 23 au 26 octobre 2007, des informations historiques pour chaque type principal de pêche dans chaque pays du golfe de Guinée devraient être compilées. Chaque pays devrait fournir un compte rendu succinct (6-8 pages) sur les pêches principales dans ce pays, le système de gestion des pêches et expliquant toutes les incidences importantes de la pêche sur l'écosystème ou de l'écosystème sur la pêche qui ne sont pas résolues de façon satisfaisante par la gestion. À partir de cette information, *les participants sont tenus de présenter les points saillants (ils ont à disposition environ 5 à 10 minutes chacun) sous le point 3 de l'ordre du jour (mercredi 24 octobre).*

**Contenu du rapport national**

1. Décrire, faire une liste ou cataloguer les principales pêcheries, les méthodes de pêche employées dans chaque pays, les espèces cibles et l'importance sociale (par exemple, l'emploi) et économique (par exemple la valeur débarquée) et l'importance de chaque pêcherie.
2. Objectifs énoncés ou *de facto* pour le secteur des pêches.
3. Mesures principales de gestion en place pour chaque pêcherie et commentaire sur l'efficacité de leur application.
4. Statut courant estimé des stocks principaux et tendances récentes dans les stocks.
5. Interactions directes avec les autres pêcheries (par exemple concurrence pour les mêmes espèces cibles, espèces cibles prises comme captures accessoires dans d'autres pêcheries, capture accessoire dans une pêcherie donnée affectant une autre pêcherie, etc.).
6. Interactions directes avec l'écosystème (impact sur le fond de la mer, pollution provoquée par la pêche, impacts sur les espèces protégées et/ou en danger, etc.).
7. Menaces existantes ou potentielles sur l'écosystème découlant des activités humaines autres que la pêche (par exemple pétrole, exploitation, développement de zones côtières, pollution terrestre, etc.).
8. Tous commentaires en rapport avec un approche écosystémique des pêches.

**ANNEXE 6**

**RÉSUMÉ DES RAPPORTS NATIONAUX SUR LES PÊCHES MARITIMES DANS LE GOLFE DE GUINÉE**

	<b>Guinée-Bissau</b>	<b>Guinée</b>	<b>Sierra Leone</b>	<b>Libéria</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Ghana</b>
<b>Importance de la pêche</b>	35% du budget de l'État et 4% du PIB	Environ 2% du PIB. Moyenne des captures totales 103 000 tonnes (1995-2005)	9,4% du PIB; Production totale de poissons 132 000 tonnes	3,2% du PIB (2002). Production moyenne annuelle: 15 000 tonnes.	Environ 1,5% du PIB; Production totale autour de 70 000 tonnes (Poissons pélagiques plus importants)	Environ 4,5% du PIB. Environ 2,1 milliards de personnes employées dans les pêcheries
<b>Principales pêcheries, méthodes de pêche, espèces cibles</b>	Crevettes; céphalopodes, poissons démersaux (chalutiers), poissons pélagiques et thons (sennes et palangriers)	Crevettes; céphalopodes, poissons démersaux (chalutiers de fond), poissons pélagiques (chalut) et thons (sennes et palangriers)	*Pêche industriel maritime (chalutiers étrangers ; *Crevettiers -Chine, Corée (Rep. de), Espagne, Grèce; *Artisanal (marine) ; *Pêche continentale et aquaculture. Secteurs artisanal et industriel ciblent les mêmes espèces	*Industriel (45 bateaux utilisent des chaluts de fond et pélagiques, poissons démersaux et pélagiques ciblés); *Pêcheries crevettières côtière et profonde (principalement étrangère); *Pêche artisanale (3 500 pirogues utilisant différents engins de pêche traditionnels, ciblant des pélagiques et des démersaux, langoustes et crabes, 7.700 tonnes en 2004); *Pêcherie thonière pas encore développée, intérêt de l'UE à la développer	Deux groupes principaux: artisanal (filet maillant, palangre, senne) et industriel (thon avec sennes et ligne, crevette, démersal et poissons pélagiques). Secteur artisanal est très important (25% de la production totale)	* Artisanal (12 000 pirogues, espèces pélagique et démersale, divers engins de pêche), *Semi industriel (chalutiers pélagiques côtiers, senneurs, 250, petits pélagiques), Industriel (chalutiers pour démersaux et seiches, 116, chalutiers de fond côtiers, 2, *Thoniers, senneurs canneurs, palangriers, 38, listao, patudo et albacore)
<b>Importance sociale et économique</b>				Population impliquée dans les activités de pêche environ 33 000 (principalement dans le secteur artisanal; 693 personnes sont impliquées dans le secteur industriel); Un recensement socio-économique et sur les moyens d'existence conduit pour le secteur artisanal	70 000 emplois directs, 400 000 emplois indirects	Recettes d'exportation 95 milliards de dollars US\$

	<b>Guinée-Bissau</b>	<b>Guinée</b>	<b>Sierra Leone</b>	<b>Libéria</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Ghana</b>
<b>Objectifs de gestion</b>	Augmenter le rendement économique, maintenir la biodiversité, une pêche responsable; garantir la durabilité des ressources; satisfaire les conditions sanitaires pour accéder aux marchés de l'Union Européenne.	Améliorer la gestion et le développement durable des ressources, le respect de l'écosystème et des avantages pour les futures générations; Maximiser les bénéfices socioéconomiques particulièrement par rapport à la sécurité alimentaire, combattre la pauvreté, assurer l'intégration du secteur dans l'économie nationale, la création des possibilités d'emploi, améliorer la situation financière nationale	Promouvoir les pratiques de pêche responsable pour le développement durable et la croissance économique	Contribuer au développement socio-économique par la fourniture d'emplois, de protéines animales et augmenter les revenus du commerce.	Développement durable: augmenter au niveau national les activités commerciales; augmenter la capacité institutionnelle; promouvoir l'utilisation durable	Augmenter la production, créer des emplois, alléger la pauvreté dans les communautés de pêcheurs
<b>Aspect légaux/mesures de gestion</b>	Code de la pêche comprenant des règlements pour la pêche industrielle et artisanale; plan d'aménagement annuel; zones côtières réservées pour la pêche artisanale; aires marines protégées dans les îles Bissagos; limites sur les prises accessoires; suivi et contrôle	Loi L/95/13/CTRN relative au code de la pêche maritime; Règlements pour la pêche artisanale; Captures accessoires et règlements des zones de pêche; plan d'aménagement annuel; inspections pour les conditions de salubrité des poissons et des produits des pêches	Politique de la pêche nationale (2003); Mesures de gestion et de développement des pêches (1994); Régulation des pêcheries (1995). Limitations de contrôle d'effort (limitation de l'accès par la licence), contrôle des conditions d'entrée (maillage et restrictions des engins de pêche); limitations d'accès des zones de pêche (zone côtière interdite); limitations d'importation et d'exportation des débarquements; contrôle biologique. Application (suivi, contrôle et surveillance [SCS] et amendes).	Nouvelle loi de pêche étant développée. Système de licences (artisanal et navires industriels), règlements de maillage; délimitation des zones de pêche (zone côtière affectée exclusivement à la pêche artisanale); programme d'observateurs.	Loi de pêche périmée, besoin de la réviser; zonation, SCS; SSN.	Code de la Pêche 625. Règles sur le maillage minimum pour différents engins de pêche (filet maillant, senne, chalut de fond et chalut à crevette); entrée limitée pour les chalutiers industriels; interdiction d'utiliser des explosifs et du poison; restrictions de la taille et des zones d'opération. Efficacité: application faible, manque de volonté politique, manque d'équipement de surveillance

	<b>Guinée-Bissau</b>	<b>Guinée</b>	<b>Sierra Leone</b>	<b>Libéria</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Ghana</b>
<b>État des stocks</b>	Basé sur les campagnes réalisées par les Mauritaniens (2004 et 2006) la biomasse totale est de 440 000 tonnes (2006). Il y a eu une augmentation de la crevette et des céphalopodes et une diminution des requins.	Réduction des taux de capture moyens des zones côtières. Les ressources sont considérées comme pleinement exploitées (COPACE 2003)	D'après les campagnes récentes, la biomasse totale est d'environ 300 000 tonnes (poissons pélagiques dominants). Augmentation des captures artisanales et diminution des prises industrielles (probablement en raison de la guerre civile). Les stocks sont considérés comme en bon état; crevettes pleinement exploitées (COPACE, 2003)	Campagnes (Nansen). Biomasses estimées à 25 000-27 000 tonnes (2006-2007) comparé à 180 000 t en 1982. Recensement pour SSF (2007)	Importants stocks de poissons démersaux surexploités. Crevettes probablement surexploitées.	CPUE des pélagiques en diminution dans la zone côtière ( <i>S. aurita</i> surexploitée); démersaux: diminution des tailles, probablement surexploités, état des thons stable, excepté le Pelon.
<b>Interactions des pêcheries</b>	Interactions entre la pêche artisanale et celle industrielle, activités conflictuelles sur les zones de pêche; rejets; impacts sur les fonds de pêche	Incursions de la flottille de pêche industrielle dans les zones réservées à la pêche artisanale	Interactions entre la pêche artisanale et celle industrielle (destruction des engins de pêche artisanale par les navires de pêche). Compétition autour de la même ressource. Captures accessoires importantes (voir ci-dessous)	Conflits entre la pêche artisanale et les chalutiers industriels; captures de la pêche artisanale réduite par l'activité des chalutiers industriels; captures accessoires des pêcheries industrielles comprennent des espèces cibles de la pêche artisanale; braconnage des navires pirates et la pêche illégale des navires dotés de licences;	Interactions entre industriel et SSF, avec la perte d'engins de pêche; non respect du secteur industriel des limitations de zones de pêche; taux de rejets contribue à l'augmentation des macrophages; engins de pêche artisanale; piraterie et pêche illégale	La pêche pirogrière, semi-industrielle et industrielle compétissant pour la même ressource à 30-50 mètres de profondeur; conflits entre les pirogues et les navires commerciaux, dommages sur les engins de pêche; rejets de la flotte industrielle et thonière vendus aux piroguiers (pêche de Seiko)
<b>Impacts des pêcheries sur les écosystèmes</b>	Rejets, perte d'engins de pêche, impacts sur les fonds marins	Rejets, perte d'engins de pêche, impacts sur les fonds marins	Fortes captures accessoires et rejets (Tortues marines également), au sujet de 1:3	Les chalutiers boëufs Chinois et les chalutiers crevettiers affectent le fond marin; rejets par des chalutiers; captures accessoires des tortues marines, des requins et des dauphins et toutes autres espèce; coupe de mangroves pour le fumage des poissons;	Surexploitation; impacts du chalutage sur le fond marin; introductions d'espèces; utilisation de produits toxiques;	Destruction des habitats (par les chalutiers); destruction de la mangrove; vidange des navires; mailles illégales dans les estuaires



	<b>Guinée-Bissau</b>	<b>Guinée</b>	<b>Sierra Leone</b>	<b>Libéria</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Ghana</b>
<b>Autres inquiétudes sur les écosystèmes</b>	Transbordement de carburant dans des zones de pêche, développement du tourisme (érosion); agriculture et effluents des fleuves; développement de culture de riz dans le secteur côtier.	Transbordement du carburant dans la zone de pêche, perte de plastique (sacs, bouteilles, etc.) particulièrement autour de Conakry, développement de tourisme, pression démographique sur la zone côtière, coupe de mangroves dans la forêt; développement de culture de riz dans le secteur côtier, vidange des navires	Constructions côtières autour des zones humides; coupage de mangroves et développement côtier, exploitation de sable; présence des méduses; altération de la chaîne trophique marine.	Destruction de la mangrove, pollution; réduction des mangroves pour l'urbanisation; exploration pétrolière	Exploitation pétrolière; extraction du sable et des minerais; développement côtier, effluents; pollution; eutrophisation; développement des usines d'hydro-électricité; déboisement	Déchets, destruction de mangroves, pollution des compagnies pétrolières et navires, l'eau des égouts, exploitation sable, prédation sur des tortues, effluent de bloom d'algues, érosion
<b>Institutions responsables pour FM et principales préoccupations</b>	Ministère des pêches; CIPA (Centro de Investigação Pesqueira Aplicada). Principale préoccupation: Capacité	Direction de la pêche maritime, Ministère de la pêche et de l'aquaculture; Centre national des sciences halieutiques Boussoura (CNSHB)	Ministère de la Pêche et des Ressources Marines; Principale préoccupations: Capacité, application, faible infrastructure (services de support), faible participation des pêcheurs, faible activité post capture, faible formulation et planification de politique de pêche et insuffisance d'intégration avec les autres secteurs	Bureau National des Pêches (Ministère de l'Agriculture). Principales préoccupations: Faiblesse des institutions/capacité. Faibles possibilités pour conduire la recherche en vue d'améliorer la gestion des pêches	La gestion de pêche est sous la responsabilité du Ministère de la Production Animale et Marine; la recherche halieutique est conduite par le Centre de recherche océanographique, CRO (Ministère de recherche); D'autres Ministères compétents: Ministère de l'environnement; Ministère de la défense, Ministère du transport. Principales préoccupations: Accroître la capacité de gestion; surveillance, suivi et contrôle. Faible communication entre la science et l'administration des pêches.	Division de la recherche sur les pêcheries marines, Ministère des pêches

	<b>Togo</b>	<b>Bénin</b>	<b>Nigéria</b>	<b>Cameroun</b>	<b>Gabon</b>	<b>Congo</b>
<b>Importance de la pêche</b>	4% du PIB	Environ 3% du PIB. 28 milliards CFAs	3-4% du PIB; Approvisionnement du poissons est assuré à 80% par le secteur artisanal	Environ 2% du PIB. Capture totale 110 000 tonnes.	1.5% du PIB	Environ 3% du PIB
<b>Principales pêcheries, méthodes de pêche, espèces cibles</b>	Secteur artisanal important (400 pirogues, capture pélagiques et démersaux, divers types d'engins de pêche), industriel moins important, 2 à 3 chalutiers et 2 à 6 navires ligneurs (poissons démersaux, requins de fond, espadon, voiliers)	Pêcheries marines (industriel et artisanal). Industriel seulement 10 bateaux, principalement des chalutiers de fond pour les poissons démersaux et les crevettes; artisanal environ 800 pirogues, 10 différents types d'engins de pêche, 60% de poissons pélagiques	Artisanal, divers engins de pêche et espèces cibles (poissons pélagiques, scianidés, requins, crabes, écrevisses, poisson-chat, moules); chalutiers industriels de fond, crevettes et poissons démersaux et de petits pélagiques	Industriel (chalutiers poissonniers et crevettiers, principalement appartenant à des étrangers, du Nigéria, Chine et Grèce, 700 personnes employées) et artisanal (plus important en termes d'emplois et de contribution à l'économie nationale), avec augmentation continue de la flottille, particulièrement dans la pêche crevettière, 24 000 pêcheurs, personnes impliquées 200 000, utilisation de divers engins, 93 000 tonnes) ciblant les poissons pélagiques et démersaux et petites crevettes. Pêcherie de requins. Pêcherie semi industrielle (principalement des Ghanéens et des Nigériens); Pêcherie sportive	Quatre zones de pêche: pêche continentale; pêche artisanale de la côte à 3 milles; pêche industrielle nationale de 3 à 6; pêche industrielle étrangère de 6 à 12. Industriel: Crabe, crevette et poissons. Environ 11 000 tonnes (17% crevettes); Artisanal maritime environ 22 500 tonnes.	Pêcheries artisanale, industrielle et continentale; petits pélagiques, sardinelles et éthmaloses (utilisé par artisanal et industriel), poissons démersaux (artisanal mais principalement avec le chalutage qui devient important), requins (pêcherie artisanale et captures accessoires dans les pêcheries industrielles), céphalopodes (seiches, pas ciblée, seulement captures accessoires dans la flottille chalutière), thons (pêcheries fermées, seuls des petits thons sont capturés par la pêche artisanale), crustacés (péneidés crevettes et langoustes, utilisé par la flottille industrielle); fortes variations saisonnières; sardinelles sont partagées avec Gabon et Angola

	<b>Togo</b>	<b>Bénin</b>	<b>Nigéria</b>	<b>Cameroun</b>	<b>Gabon</b>	<b>Congo</b>
<b>Importance sociale et économique</b>	150 000 personnes au total vivent des activités de pêche, parmi elles 10 000 pêcheurs et 12 000 commerçants. La pêche marine a 6 000 à 10 000 pêcheurs. La valeur est 5 milliards de Francs CFA et la valeur ajoutée 10 milliards de Francs CFA	4 345 pêcheurs, en majorité en provenance du Bénin, mais également du Ghana; 5 150 commerçants de poissons occupant 15% de la population active, plus de 600 000 emplois; exportation de crevettes vers la France et la Belgique.	80 000 emplois; valeur des débarquements 68 milliards US\$; 1.2 million de personnes dans le SSF	200 000 personnes employées (incluant le milieu continental), directement et indirectement	Valeur d'exportation de la pêche industrielle 9,3 milliards de Francs CFA; valeur dans le secteur artisanal 6,2 milliards de Francs CFA; Les femmes participent aux activités post capture	
<b>Objectifs de gestion</b>	Intensifier et diversifier la production pour améliorer la sécurité alimentaire; améliorer l'équilibre alimentaire; lutter contre la pauvreté; assurer la croissance durable de l'agriculture; augmenter la possibilité d'emplois, de revenus et augmenter l'exportation; permettre aux administrations de pêche de mettre en application le plan d'aménagement	Garantir la pêche responsable pour améliorer les avantages sociaux et économiques, pour améliorer la sécurité alimentaire et pour la conservation de l'environnement aquatique.	Pour réaliser l'autosuffisance en production de poissons en conformité avec le développement durable; réduire les pertes après capture; améliorer les revenus de l'exportation de poissons; réduction de la pauvreté par l'emploi, augmentation de la sécurité alimentaire	Exploitation durable des ressources, augmentation de la sécurité alimentaire, entretien de la biodiversité, réduction de pauvreté dans les communautés de pêcheurs	Plan d'aménagement durable des ressources marines; protéger les ressources naturelles; satisfaire les demandes du marché intérieur; faciliter la participation des Gabonais dans des activités de pêche; soutenir l'organisation des pêcheurs; renforcer les capacités	Améliorer les performances du secteur de pêche dans le but de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du développement du millénium; augmenter la contribution de la pêche et de l'aquaculture au budget de l'État, promouvoir la recherche

	<b>Togo</b>	<b>Bénin</b>	<b>Nigéria</b>	<b>Cameroun</b>	<b>Gabon</b>	<b>Congo</b>
<b>Aspect légaux/mesures de gestion</b>	Code de la pêche N 98 012 sur des règlements de pêche; les règlements de pêche incluent la taille des navires, la délimitation des zones de pêche	Le plan d'aménagement des pêches développé en 1997, en 1998 un projet a financé un programme-cadre pour la pêche, aucun n'est opérationnel; Les règlements interdisent les chalutiers industriels à opérer de la côte à 5 milles, de capturer n'importe quelle espèce de tortues et de mammifères marins, limitations du nombre et de la taille des navires, taille minimale pour la langouste, taille minimale pour la crevette; taxes sur les débarquements de poissons.	Code de la pêche maritime 71 (1992) et règlements associés, système de licences, incluant l'interdiction de pêcher dans la zone des 5 milles nautiques, règles sur la taille des navires et les maillages; installation de dispositifs d'exclusion des tortues (DETs) et de dispositifs de réduction des prises accessoires (BRDs) obligatoires	Code de la pêche 94/01 (1994); probablement périmé, la FAO aide à réviser cette loi. Des règlements ont été essayés pour limiter la taille à la première capture, observateurs scientifiques (pas en place); l'expérience de Cogestion a démarré mais doit être consolidée. Libre accès; système de contrôle récent (brigade nationale); développement des plans d'action nationaux (pêche d'IIU); fermeture saisonnière de pêche (non opérationnelle); TEDs et BRDs mis en application	2005: Code de la pêche et de l'aquaculture; établissement de VMS; radars le long de la côte; surveillance par la défense nationale; protection de certaines espèces/périodes (repos biologique) interdites de capture pendant la période de la reproduction	Code de la pêche 2000. Mesures de gestion pour la pêche industrielle: droits d'accès concédés selon des quotas
<b>État des Stocks</b>	Diminution des stocks démersaux, état stable des pélagiques	Surexploitation des ressources pélagiques et démersales	Supposition d'une importante surexploitation	Les prises ont diminué en dépit de l'augmentation de l'effort, la pêche et l'exportation illégales n'est pas enregistrées (principalement du fait de pays voisins). Importance de la pêche artisanale depuis les années 1960 (Obango, Fiolent, Nansen); la crevette surexploitée	Diminution de la production de SSF, plus stable pour le secteur industriel	Requins ciblés par SSF et surexploités. Poissons démersaux sont surexploités. Sardinelle appartient à un stock régional

	<b>Togo</b>	<b>Bénin</b>	<b>Nigéria</b>	<b>Cameroun</b>	<b>Gabon</b>	<b>Congo</b>
<b>Interactions des pêcheries</b>	Captures accessoires de juvéniles de sardinelles dans la pêcherie d'anchois; captures par les sennes de plage des juvéniles d'espèces pélagiques et démersales	Les fonds entre 35 et 100 m sont rugueux et ne peuvent pas être accessibles facilement. La plupart des pêches a lieu dans les eaux peu profondes.	Concurrence entre SSF et la pêche industrielle pour la même ressource; conflits entre les communautés de pêche; piraterie; braconnage par les navires étrangers; captures de juvéniles de crevettes et d'autres espèces	Chalutiers entrant dans la zone côtière des 3 milles; captures accessoires et impacts sur les fonds marins; utilisation des explosifs et du poison; pêcheurs artisanaux obtenant les captures accessoires des chalutiers	Conflits entre SSF et industriel; conflits sur les zones de pêche. Captures accessoires utilisées par SSF.	Chalutiers dans la zone côtière, concurrence pour la ressource, aussi entre les groupes artisanaux (crevette, sciénidés et sardinelles); Navires chinois et les types d'engins de pêche qu'ils utilisent
<b>Impacts des pêcheries sur les écosystèmes</b>	L'utilisation des sennes de plage qui détruisent les habitats des espèces côtières; l'utilisation de engins de pêche traînants et les produits chimiques détruisent l'habitat.		Impacts de la pêche au chalut sur les habitats du fond; petites mailles employées pour la pêche crevette; violation des chalutiers des secteurs non autorisés; braconnage	Destruction des mangroves (par SSF) pour le bois; Navires chinois pêchant près des estuaires où beaucoup de juvéniles se reproduisent; rejets		
<b>Autres inquiétudes sur les écosystèmes</b>	Utilisation des explosifs, usines hydroélectriques, érosion côtière, exploitation, production de phosphate (pollution); pipes de gaz; cétacés	Érosion côtière, pollution, effluents comprenant le phosphate du Togo, tourisme, exploitation de sable.	Exploitation pétrolière/exploration/activité sismique; canalisations; fuite de gaz; exploitation; développement côtier; pollution (solide, organique; pétrole) destruction des mangroves; urbanisation; introduction d'espèces exotiques; piraterie.	Exploitation pétrolière /exploration; effluent des activités terrestres	Tortues marines, cétacés, impact de la pêche au chalut sur le fond marin; utilisation non rationnelle des mangroves	Exploitation pétrolière; activités terrestres; extraction de sable; coupe d'arbres en zone côtière; impact du climat sur la variabilité des ressources

	<b>Togo</b>	<b>Bénin</b>	<b>Nigéria</b>	<b>Cameroun</b>	<b>Gabon</b>	<b>Congo</b>
<b>Institutions responsables pour FM et principales préoccupations</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Direction de la Pêche et de l'Aquaculture, plusieurs directions régionales, instituts de formation, organismes socioprofessionnels, divers organismes, y compris des ONG (tortues marines);	Direction de la pêche, le Conseil national pour la pêche et la Commission technique Interministérielle Permanente font partie du système de gestion; structures légales décentralisées (marine marchande). Le CRHOB est sous le CBRST, l'Université du Bénin, le Comité océanographique national. L'INRAB traite de tous les aspects liés à la recherche et la gestion des pêches. Principales préoccupations: coûts élevés des engins de pêche, manque de main d'œuvre, faible contrôle, participation faible des parties prenantes,	Département fédéral des pêches; Institut nigérian de l'océanographie et de la recherche marine (NIOMR)	Des responsabilités sont dispersées dans différents ministères. La gestion de pêche est liée à la Division de l'aquaculture et de la pêche du Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales. La recherche est effectuée par IRAD, à Limbe et à KRIBI, sous le Ministère de la Recherche.	Direction Générale de l'aquaculture et de la pêche (Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et des parcs nationaux). Principales préoccupations; L'érosion côtière, l'exploitation de sable, le besoin d'améliorer la compréhension des écosystèmes, l'augmentation des synergies entre différentes administrations; développement d'une stratégie sous-régionale et d'un plan d'aménagement.	Direction Générale de l'aquaculture et de la pêche (Ministère des Pêches des eaux marines et intérieures). Principales préoccupations: Érosion côtière, dégradation d'habitat, pollution pétrolière, effluents et pollution, exploitation de sable et dragage pleins, urbanisation, déboisement côtier, expansion de l'écotourisme.

## ANNEXE 7

## ANALYSE DES RISQUES ET PRIORITISATION DES PROBLÉMATIQUES

*Évaluation des impacts*

ÉCHELLE	DESCRIPTION
<b>Négligeable (0)</b>	Impact insignifiant. probablement non mesurable au niveau de la variabilité historique.
<b>Minime (1)</b>	Éventuellement détectable mais avec un impact minime sur structure/ fonction ou dynamique.
<b>Modéré (2)</b>	Niveau maximum approprié/acceptable de l'impact (par ex.. taux d'exploitation complet pour une espèce cible).
<b>Grave (3)</b>	Impact à long terme néfaste et étendu (par ex. surpêche du recrutement).
<b>D'ordre majeur (4)</b>	Impact très grave qui requiert probablement une longue période de régénération avant de se dissiper.
<b>Catastrophique (5)</b>	Étendu et probablement permanent/irréversible (extinctions).

*Évaluation des probabilités*

ÉCHELLE	DESCRIPTION
<b>Infime (1)</b>	Probabilité minime de se produire.
<b>Rare (2)</b>	Peut se produire dans des circonstances exceptionnelles.
<b>Improbable (3)</b>	Peu commune, mais a des chances de se produire soit ici soit dans un lieu similaire.
<b>Éventuelle (4)</b>	Preuves qu'elle puisse se produire.
<b>Occasionnelle (5)</b>	Peut se produire.
<b>Probable (6)</b>	Est prévue de se produire.

*Matrice des risques*

Valeur du risque = conséquence (impact) x probabilité

		CONSÉQUENCE					
		Négligeable	Minime	Modérée	Grave	D'ordre majeur	Catastrophique
Probabilité		0	1	2	3	4	5
Infime	1	0	1	2	3	4	5
Rare	2	0	2	4	6	8	10
Improbable	3	0	3	6	9	12	15
Éventuelle	4	0	4	8	12	16	20
Occasionnelle	5	0	5	10	15	20	25
Probable	6	0	6	12	18	24	30

*Exemples de classements du risque et de résultats*

Classement du risque	Valeur du risque	Réponse éventuelle de gestion	Rapports éventuellement requis
Négligeable	0	Aucune	Brève justification
Faible	1-6	Rien de spécifié	Justification complète
Modéré	7-12	Actions de gestion spécifiées requises	Rapport des résultats
Haut	13-18	Augmentation éventuelle du nombre d'actions de gestion existantes	Rapport des résultats
Extrême	>=19	Actions de gestion supplémentaires	Rapport des résultats



## ANNEXE 8

## RÉSULTATS DU PROBLÈME DE L'IDENTIFICATION ET DE L'ANALYSE DU RISQUE

<b>Northern Group:</b> Guinea-Bissau, Guinea, Liberia, Sierra Leone (Namibia)				
<b>Group members:</b> Victorino A. Nahada, Sebastiao Periera; Deng Alkaly, Cheik Ahmed K. Bangura; Yevewuo Z. Subah, Alvin S. Jueseah; Sheku Sei, Ibrahim Turay				
<b>Fishery:</b> Shrimp trawl fishery				
<b>Management objectives</b>				
<b>Global objective:</b> To promote responsible fishing practices, which will enhance sustainable fisheries development and economic growth for present and future generations.				
<b>Other objectives:</b>				
To increase employment opportunities; to enhance the socio-economic status of people in the fisheries sector with particular emphasis on women; to increase export earning from the fishing industry; to enhance capacity building in fishing communities and ensure rational management of the fisheries based on sound scientific information.				
Category	Issue	Impact	Likel.	Risk Value
<b>Ecological well-being</b>				
<b>Target species</b>				
Shrimps (mainly Penaeidae: <i>P. notialis</i> , <i>P. kerathurus</i> , <i>P. longirostris</i> )	1 Knowledge gap concerning the stock	4	4	16
	2 High juvenile mortality of shrimps and decline in population	2	4	8
<b>Non target species</b>				
Lobsters ( <i>Palinurus</i> spp.)	3 High bycatch rates	4	4	16
Sparidae ( <i>Dentex</i> spp.)	4 High juvenile mortality of valued demersal species	4	4	16
Lutjanidae (e.g. <i>L. dentatus</i> , <i>L. aegenes</i> , <i>L. fulgens</i> )	5 Knowledge gap concerning bycatch	2	4	8
Sciaenidae (e.g. <i>Pseudolithus</i> spp.)	6 High juvenile mortality of shrimps and valued demersal fishes	2	2	4
Haemulidae (e.g. <i>Pomadasys</i> spp.)				
Cephalopods (cuttlefish, squids)				
Cynoglossidae				
Polynemidae				
<b>General ecosystem</b>				
	7 Habitat degradation by trawl gears	3	6	18
	8 Overexploitation of the mangrove vegetation by fisherfolks	2	4	8
	9 Removal of large predators leading to trophic cascades and distortion in ecosystem functioning	2	4	8
	10 Pollution and eutrophication from discards	1	2	2
<b>Human well-being</b>				
<b>Local community</b>				
	11 Limited knowledge concerning stock status	2	4	8
	12 Low fish supply in local communities	4	4	16
	13 Competition among local fishers and migrant fishers for same resource and for space	2	2	4
	14 Artisanal /industrial conflicts for net destructions	4	4	16
	15 Limited access to financial resources	4	4	16
<b>National</b>				
	16 Livelihood problems associated with population increase in coastal communities	4	4	16
	17 Revenue declines as a result of decline in catches and IUU fishing	4	6	24
	18 Limited knowledge on stock status	2	4	8
<b>Ability to achieve</b>				
<b>Governance</b>				
	19 Lack of political will to enforce fisheries regulations	4	6	24
	20 Inadequate funding to implement and enforce fisheries regulations	4	4	16
	21 Inadequate funding for research and capacity building	4	4	16
	22 Inadequate stakeholder involvement in resource governance	3	3	9
	23 Weak economic equity	4	6	24
	24 High tax rates	2	4	8
<b>Impact of the environment</b>				
	25 Pollution from petroleum importation and potential oil exploitation	1	2	2
	26 Habitat destructions arising from mining and coastal development	4	4	16
	27 Effect of climatic variations	2	2	4
	28 High rate of inflation in the economy	2	3	6

<b>Central group</b>	Ivory Coast, Ghana, Togo, Benin			
<b>Group members:</b>				
<b>Fishery:</b>	The Beach Seine fishery within the West Central Atlantic countries			
<b>Management objectives</b>				
<b>Global objective:</b>	To support livelihoods, create employment and reduce poverty, whilst sustaining the resource			
<b>Broad Objective</b>	Ghana: To support livelihoods of fishers for sustainability Benin: Contribute to Food security Togo: Poverty reduction and employment Ivory Coast: Promotion of sustainable management of fishery resource			
<b>Category</b>	<b>Issue</b>	<b>Impact</b>	<b>Likel.</b>	<b>Risk Value</b>
<b>Ecological well-being</b>				
<b>Retained species</b>	1 Limited information on stock levels	3	4	12
<i>Engraulis encrasicolus</i>	2 Majority of juveniles caught	3	5	15
<i>Sardinella maderensis</i>	3 Overexploited	3	5	15
<i>Sardinella aurita</i>	4 High fishing pressure	3	5	15
<i>Selene dorsalis</i>				
<i>Ilisha africana</i>				
<i>Chloroscombrus chrysurus</i>				
<i>Brachydeuterus auritus</i>				
<i>P. atlanticus</i>				
<i>P. monodon</i>				
<i>Trichurus lepturus</i>				
<i>Galeoides decadactylus</i>				
<i>Sphyraena</i> spp.				
<i>Scomberomorus</i> spp.				
<i>Caranx</i> spp.				
<i>Pseudolithus</i> spp.				
<b>Non retained species</b>	5 Endangered species, such as turtles, are negatively impacted	1	4	4
<b>General ecosystem</b>	6 Affect average trophic level of the ecosystem and biodiversity	3	3	9
	7 Seine nets disrupt migration to spawning grounds	2	4	8
	8 Jellyfish indicates a possible reduction in trophic level	3	2	6
	9 Destruction of nursery grounds	3	4	12
	10 Have a negative impact on recruitment	4	5	20
	11 Destruction of bottom habitat	2	3	6
<b>Human well being</b>				
<b>National</b>	12 Conflicts amongst fishermen during fishing operations	1	2	2
	13 Low level of education	4	4	16
	14 No alternative livelihood	4	3	12
	15 High cost of fishing inputs (Nets)	2	4	8
	16 High birth rate	3	4	12
	17 Open access	4	4	16
<b>ABILITY TO ACHIEVE</b>				
<b>Governance</b>	18 Low priority of fisheries sector by Government Weak institutional framework for decision making and poor coordination as regards monitoring, control and	2	3	6
	19 Enforcement	4	6	24
	20 Lack of involvement of stakeholders	2	4	8
<b>Impact on Environment</b>	21 Government policies at conflict with fisheries objectives (e.g. tourism impacts on fishing communities) Various impacts due to other human activities (e.g. sand	4	5	20
	22 Winning, coastal pollution, domestic waste, etc.)			

<b>Southern Group:</b> Nigeria, Cameroun, Congo, Gabon				
<b>Group members:</b>				
<b>Pêcherie:</b> La pêcherie industrielle crevette				
<b>Objectifs</b>				
<b>Objectif global:</b> Amélioration des performances du secteur des pêches pour une maximisation des revenus issus de la crevette				
<b>Objectifs spécifiques:</b> Gérer durablement la ressource crevette				
<b>Bien-être écologique:</b>				
	<b>Problèmes</b>	<b>Consequence</b>	<b>Probab.</b>	<b>Valeur du risque</b>
<b>Espèces cibles</b>				
<i>Penaeus notialis</i>	1 Insuffisance de connaissances sur les stocks et les habitats	4	6	24
<i>Penaeus monodon</i>	2 Baisse de rendement par unité d'effort	4	4	16
<i>Parapenaeopsis atlantica</i>	3 Non selectivité des engins	4	6	24
Sciaenidae	4 Pourcentage élevé des captures accessoires	1	6	6
Haemulidae				
Sphyraenidae				
Cynoglossidae				
Sharks and rays				
Cephalopods				
Lobsters				
Crabs				
<b>Espèces non retenues</b>				
Tortues				
Juveniles				
Céphalopodes	5 Absence de marché	1	5	5
<b>Ensemble de l'écosystème</b>				
	6 Impact de l'urbanisation dans les zones côtière, destruction des zones de mangrove	1	4	4
	7 Destruction des fonds marins par le chalutage de fond	5	5	25
<b>Bien-être humain</b>				
<b>Communaute locale</b>				
	8 Intrusion des pêcheurs industriels dans la zone interdite au chalutage (destruction des engins de pêche des artisans)	2	5	10
	9 Approvisionnement des communautés par les prises accessoires			
	10 Non accessibilité de la crevette dans l'alimentation des communautés locales (prix de la crevette trop élevé pour le niveau local)	1	5	5
<b>Niveau national</b>				
	11 Création d'emploi (direct pour le Congo et le Nigéria, indirect pour le Gabon et le Cameroun)			
	12 Contrainte à l'exportation (la mise aux normes sanitaires et ecolabel)	5	4	20
	13 Apport des devises (forte valeur ajoutée à l'export)			
	La majorité du capital des entreprises de pêche est à dominance étrangère (plus de 60% des capitaux sont gérés à l'extérieur)	4	5	20
<b>Capacité de réalisation</b>				
<b>Gouvernance</b>				
	14 Insuffisance des crédits budgétaires alloués au secteur de la pêche			
	15 L'accès des nationaux au crédit est difficile			
	16 Absence de plan d'aménagement des pêcheries crevette	4	6	24
	17 Absence de stratégie intégrée de gestion des pêcheries			
	Surexploitation des pêcheries crevette			
	18 Insuffisance de données (insuffisance de suivi statistique des débarquements)	4	5	20
	19 Faiblesse du cadre réglementaire	4	5	20
	Non respect de la réglementation			
	Inadéquation des taxes par rapport au profit réalisé par les armateurs (taxe sur les licences de pêche (faible)			
<b>Effet d'environnement</b>				
	Restriction des zones de pêche (activités pétrolières offshore)			
	20 Pollution (marée noire)	5	6	30